



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 11 Octobre 2024 à 9 H 30

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le vendredi 11 octobre à 9 Heures 30, s'est réuni, en visioconférence et en présentiel au Siège de Val de Berry, 14 rue Jean-Jacques Rousseau à Bourges, le Conseil d'Administration.

ETAIENT PRESENTS :

Emmanuel RIOTTE

Bernadette GOIN

Béatrice DAMADE

Clarisse DULUC

Fabrice CHOLLET

François DESCHAMPS

Thierry CHATELIN

Christine CHEZE-DHO

Laure GUILMET

Hugo LEFELLE

Annette BUREAU

Dominique DHENNE

Daniel ROBIN

Nathalie LEMARCHAND

Nicole MASSICOT

Auguste DORLEANS

Daniel DERET

Claude HENRY

Denise DURANTON

Ghislaine DROUET

Annie VERHOEVEN

Guy GONZALES

Nicolas LEPAIN

Président – 3^{ème} Vice-Président du Conseil Départemental
Maire de St Amand-Montrond

Vice-Présidente – Conseillère Communautaire Agglo –
Maire de Berry-Bouy

Membre – 6^{ème} Vice-Président du Conseil Départemental
Maire de Quantilly

Membre – Conseillère Départementale - Maire d'Orval

Membre – Conseiller Départemental

Maire de St Martin d'Auxigny

Membre – Président de l'Entraide Berruyère

Membre – Personnalité qualifiée

Membre – Adjointe au Maire de Bourges

Conseillère Communautaire

Membre – Directrice Association du Foyer St François

Membre – Adjoint au Maire de Bourges

Membre – Adjointe au Maire d'Aubigny Sur Nère (visio)

Membre – Représentant Action Logement (visio)

Membre – Secrétaire National de la Fédération

Départementale du Secours Populaire Français

Secrétaire de Séance

Membre – Représentant Caisse des Dépôts

Membre – Présidente de l'UDAF

Membre – Représentant Tivoli Initiatives

Membre – Président de l'URHAJ Centre Val de Loire

Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)

Membre – Représentant des locataires (CNL)

Membre – Représentant des locataires (CLCV)

Membre – Représentant des locataires (CLCV)

Membre – Représentant des locataires (Indecosa-CGT)

Membre – Représentant l'UD CGT du Cher

ETAIENT EXCUSES :

Jean-Luc BRAHITI

Franck MICHOUX

Rachid BOUADMA

Charles COLLIN

Membre – Conseiller Départemental

Membre – Conseiller Départemental

Adjoint au Maire de Vierzon 1

Membre – Secrétaire Général de l'UD CFDT du Cher

Pouvoir à Thierry CHATELIN

Membre - Président CAF du Cher

Pouvoir à Auguste DORLEANS

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Mickaël DURAND

Frédéric DECOIN

Chef du Service Habitat - DDT du Cher

Secrétaire du Comité Social et Economique de Val de
Berry

PRESENCE DU COMITE DE DIRECTION :

Benoît LEMAIGRE

Jean-Luc PINSON

Emilie LARAINÉ

Stéphanie JOUVE

Nathalie CLOUET

Olivier SCHUBNEL

Michaël PHILIBERT

Nadège BEDU

Directeur Général

Directeur Général Adjoint – Directeur des Finances

Directrice des Affaires Juridiques et des Marchés Publics

Directrice du Développement Humain et Marketing RH

Directrice des Politiques Sociales et Contentieuses

Directeur Technique et Développement

Directeur Commercial et de la Proximité

Assistante de Direction

.....
La séance est levée à 11 H 15.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Vendredi 11 Octobre 2024 à 9 H 30

XXVI – QUESTIONS DIVERSES

A – CONVENTION GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (G.U.S.P.) – VILLE DE BOURGES

En 2024, la politique de la ville est renouvelée pour 6 ans par la signature du contrat de ville 2024-2030 « engagements Quartiers 2030 », pour lequel Val de Berry est acteur sur les Quartiers Politiques de la Ville.

Dans le cadre de ce nouveau contrat de ville, la convention Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) doit être actualisée pour tenir compte du nouveau périmètre des quartiers prioritaires de Bourges.

Un projet de convention a été établi, détaillant les axes de travail et les fiches actions, définis suites aux diagnostics en marchant et lors des groupes de travail et ce depuis la mise en place de la GUSP (soit 2017).

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir prendre connaissance du projet de convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de Bourges, ainsi que de ses annexes et fiches actions, et d'autoriser le Directeur Général de Val de Berry à signer ladite convention ainsi que tout avenant à venir s'y rapportant.

**VOTE : NOMBRE DE PRESENTS OU REPRESENTES : 25
POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration prend acte de ce projet de convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité de Bourges, ainsi que de ses annexes et fiches actions, et autorise le Directeur Général de Val de Berry à signer ladite convention ainsi que tout avenant à venir s'y rapportant.

.....
Le Secrétaire de Séance,
Daniel ROBIN

Le Président,
Emmanuel RIOTTE

Extrait certifié conforme
Bourges, le 14 octobre 2024
Le Directeur Général,
Benoit LEMAIGRE





CONVENTION

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (G.U.S.P.) de Bourges



Illustrations Service Communication Bourges Plus

Vu l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale

Vu le contrat de Ville de Bourges, voté par le conseil communautaire le 27 juin 2024 et le conseil municipal le 20 juin 2024

Vu le contrat de ville 2024-2030 signé le 11 septembre 2024

Entre

La communauté d'Agglomération de Bourges, représentée par sa Présidente, Madame Irène FELIX

La Ville de Bourges représentée par son Maire, Monsieur Yann GALUT

L'Etat représenté par le Préfet, Monsieur Maurice BARATE

Val de Berry, Office Public de l'Habitat du Cher représenté par son Directeur Général, Monsieur Benoît LEMAIGRE

La S.A. France Loire représentée par son Directeur Général, Monsieur Morgan BLIN

Il est convenu ce qui suit :

SOMMAIRE

I – CONTEXTE DANS LEQUEL S’INSCRIT LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE. 4

- 1 Les grands enjeux par secteur 5
- 2 Les objectifs 5
- 3 Les périmètres d’intervention et les problématiques récurrentes 6

II - L’ORGANISATION DE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE A BOURGES.... 7

- 1 La Gouvernance 7
- 2 La définition, l’intérêt et les conditions de réussite de la démarche 9
- 3 Les outils 9

III - AXES D’INTERVENTION 10

- 1 Des Diagnostics en marchant sur l’ensemble des territoires concernés 10
- 2 Un Plan d’actions par secteur..... 14

IV - MODALITES DE SUIVI ET D’EVALUATION 16

V - DUREE ET REVISION DE LA CONVENTION 16

VI -LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION 17

VII - LES SIGNATAIRES 18

ANNEXES

1- LES FICHES ACTIONS

- Secteur Chancellerie Gibjoncs Moulon 20
 - 1^{er} axe : Pérenniser les investissements réalisés sur le périmètre du PRU1 et NPNRU..... 20*
 - 2nd axe : Accompagner les habitants et les professionnels sur les différentes étapes de transformation du quartier liée au NPNRU..... 33*
 - 3^{ème} axe : Permettre l’appropriation par tous des espaces extérieurs libérés par les démolitions ou des lieux en attente de projet liée au NPNRU..... 41*
- Secteur Val d’Auron 43
 - 1^{er} axe : Requalifier, aménager, animer les cœurs d’îlots, les espaces extérieurs proches des immeubles et permettre l’appropriation par tous 43*
 - 2nd axe : faciliter les déplacements inter-quartier à pied et à vélo à travers les chemins..... 56*

2-OUTILS

- Tableaux de bord Diagnostic en marchant 57

3-PARTENAIRES

- Les partenaires de la GUSP 58

I - CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE A BOURGES

« Intégrant la résolution de problèmes de la vie quotidienne dans les projets de quartiers, la gestion urbaine de proximité est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active.

Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers*
- de contribuer à lutter contre la vacance et le taux de rotation*
- de mieux coordonner les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales*
- d'améliorer la formation, le positionnement et la valorisation des agents de proximité et de renforcer l'organisation des structures pour soutenir leur action*
- de pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements réalisés sur le bâti dans les quartiers d'habitat social et la valeur marchande des services existants*
- de rehausser l'image des quartiers*
- de développer les pratiques liées à la protection de l'environnement*
- d'assurer la qualité des investissements réalisés sur les espaces et clarifier les modalités de gestion entre propriétaires immobiliers et collectivités locales ».* Extrait de la Note de Cadrage GUP du Ministère de l'équipement et du logement et de la Délégation Interministérielle des Villes (DGHUC. 1998).

En 2015, la GUSP était intégrée dans le volet « cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de ville et pilotée par l'Agglomération Bourges Plus.

Elle est inscrite dans le nouveau contrat de ville Engagements quartiers 2030, « Des quartiers avec une qualité de vie résidentielle »

Elle s'articule avec le dispositif d'abattement de Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie de 30% dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en faveur des bailleurs sociaux. En contrepartie de cet abattement, les bailleurs sociaux s'engagent à atteindre un même niveau de qualité de service que dans l'ensemble de leur parc. Pour ce faire, ils renforcent leurs interventions liées à des problématiques relevées dans le cadre de la démarche partenariale GUSP et des enquêtes de satisfaction des bailleurs sociaux.

La GUSP intervient dans les quartiers identifiés dans le Contrat de Ville de Bourges à savoir les 2 **quartiers** prioritaires Chancellerie-Gibjoncs-Moulon et Val d'Auron.

La GUSP sur le territoire de Bourges s'est inscrite dès son origine dans une démarche de co-construction avec les acteurs de terrain.

Depuis 2017, des rencontres multiformes ont lieu (visites sur site, diagnostics en marchant, groupes de travail) ont permis à partir de diagnostics divers, d'élaborer des modalités d'intervention. Le plan d'action décliné en 19 fiches actions présenté ci-après est le fruit de ce travail.

1 - Les grands enjeux par secteur :

En fonction des secteurs, des grands enjeux ont été identifiés, permettant au-delà de la gestion au quotidien d'avoir une approche prospective des actions à mener.

Chancellerie-Gibjoncs-Moulon

- Pérenniser les investissements du 1^{er} Programme de renouvellement urbain et du NPNRU
- Tirer des enseignements du PRU 1 sur les usages et la gestion des espaces pour apporter des améliorations dans le cadre du NPNRU
- Accompagner la transformation des quartiers dans le cadre du NPNRU (condition d'éligibilité des projets déposés à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : maintenir la qualité de gestion aux phases d'attente du projet urbain, de chantier et permettre l'appropriation des nouveaux espaces qui vont être créés

Val d'Auron

- Renforcer la qualité résidentielle

2 - Les objectifs :

- Repérer les dysfonctionnements
- Avoir une réponse adaptée et différenciée en fonction des problématiques identifiées
- Coordonner et rationaliser les interventions
- Améliorer la réactivité
- Prévenir les dysfonctionnements, avoir un rôle de vigie
- Adapter les interventions en fonction de l'évolution des projets de renouvellement
- Accompagner les habitants dans le processus de transformation des quartiers
- Encourager le recours à l'insertion (chantiers ...), l'expérimentation territoriale de lutte contre le chômage de longue durée

3 -Les périmètres d'intervention et les problématiques récurrentes

Le périmètre GUSP comprend l'ensemble des espaces extérieurs (ville, agglomération, bailleurs) et intègre l'ensemble des parties communes des immeubles d'habitation (halls, couloirs, escaliers, ascenseurs, caves).

Sur ces périmètres sont analysés :

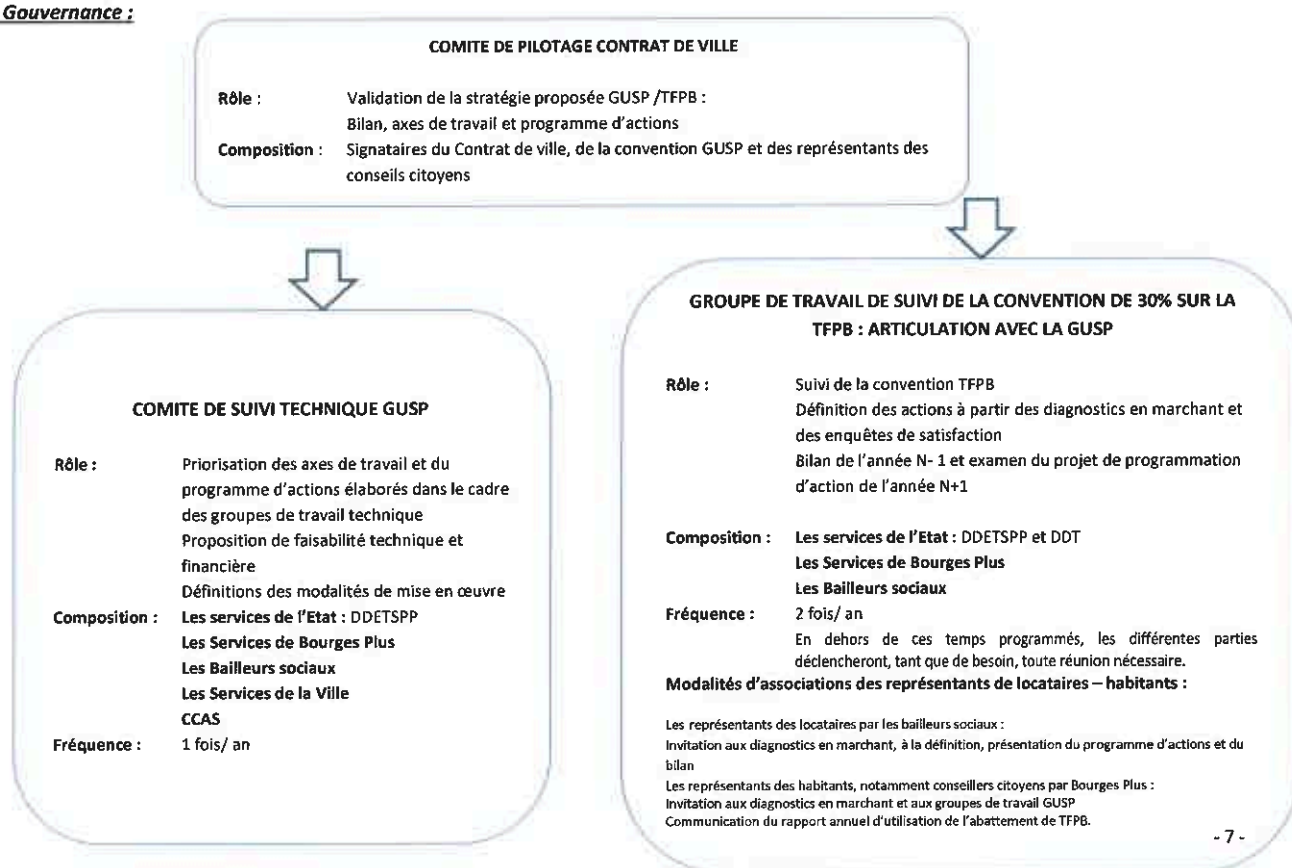
- **La nature des aménagements :**
 - La délimitation des espaces publics/espaces privés, leur vocation
 - La clarté des domanialités et des responsabilités de gestion
 - Les espaces verts, les cheminements piétons
 - L'espace de stockage et de collecte des déchets
 - La voirie (trottoirs, stationnements, les places...)
 - Les aménagements, les équipements/ les commerces : l'offre, les façades, l'accès, la signalétique...
- **La gestion :** la propreté, l'entretien, la maintenance, la qualification
- **Les usages :** les signes visibles d'appropriation, de dysfonctionnements, de respect ou de dégradation, de conflits des usages
- **La coordination / la veille :** les modalités de communication entre acteurs

Les problématiques récurrentes sont :

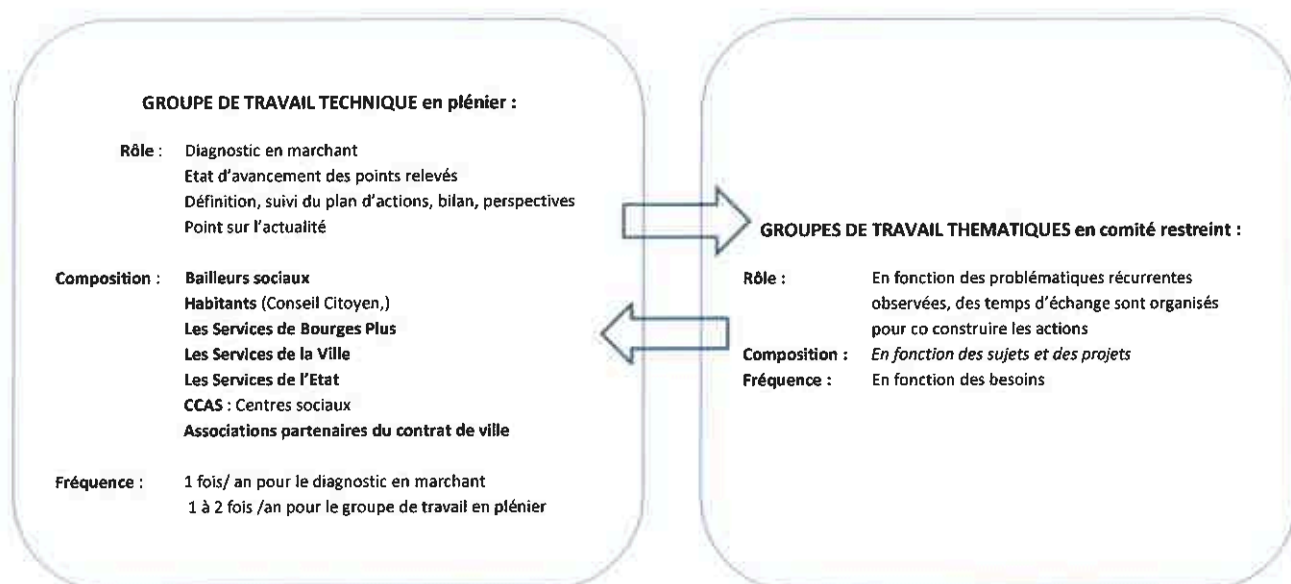
- Les déchets sauvages et les encombrants
- L'appropriation dévoyée des espaces extérieurs
- Les espaces extérieurs (difficulté d'entretien, de gestion)
- Les incivilités impactant la vie du quartier et le vivre ensemble
- Les troubles à la tranquillité publique
- La dégradation du mobilier urbain
- La prolifération de certains animaux et de nuisibles (pigeons, rats, punaises de lit...)
- Les problématiques de circulation et de stationnement
- Les nuisances liées aux travaux (espaces verts et voirie à remettre en état, déchets, poussière...)

II – L'ORGANISATION DE LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE A BOURGES

1 -La Gouvernance :



LES GROUPES DE TRAVAIL : PAR QUARTIER PRIORITAIRE



2 - Définition, intérêt et conditions de réussite de la démarche :

Les groupes opérationnels ont été mis en place dans chaque quartier prioritaire depuis octobre 2017 pour co-construire la démarche de GUSP.

Les acteurs de ces groupes opérationnels ont échangé puis construit une approche partagée de la GUSP. Chaque acteur confronté aux mêmes difficultés a pu mesurer la plus-value d'une intervention coordonnée.

- L'intérêt de la démarche porte sur le fait de :
 - ⇒ Ne pas se sentir seul face un dysfonctionnement
 - ⇒ Collaborer entre partenaires dans un objectif commun en mutualisant les compétences
 - ⇒ Collectivement, analyser les problèmes, comprendre les mécanismes qui les génèrent et trouver des solutions
 - ⇒ Définir et mettre en place des projets collectifs

- Cependant, les acteurs de terrain sont accaparés sur la résorption de problématiques récurrentes :
 - ⇒ Dépôts sauvages d'encombrants, jets par les fenêtres,
 - ⇒ Dégradations liées à des troubles à la tranquillité publique,
 - ⇒ Des délimitations privées/publiques peu perceptibles pour certains espaces extérieurs verts attenants aux immeubles complexifiant la gestion et l'entretien pour le bailleur et la collectivité

3 - Les outils de la G.U.S.P. :

- Pour assurer la mise en œuvre, une série d'outils ont été mis en place :
 - ⇒ Les diagnostics en marchant
 - ⇒ Echanges en tant que de besoin entre chacune des parties (collectivités, bailleurs) dans le cas de nouvelles problématiques ou si celles déjà identifiées se sont aggravées
 - ⇒ Visites sur site regroupant professionnels et habitants
 - ⇒ Ateliers et permanences à la Maison du projet
 - ⇒ Remontées de problématiques dans les instances du NPNRU
 - ⇒ Remontées des troubles de tranquillité publique et traitement dans le cadre du groupe de travail « réponses partagées » du CLSPD de la Ville de Bourges

- L'ensemble des informations est traité à l'aide d'une application SIG sur un tableau de bord permettant de cartographier les points de difficultés, d'identifier les avancées et les actions menées sur chacun des secteurs :
 - ⇒ Gibjoncs
 - ⇒ Gibjoncs (périmètre NPRU)
 - ⇒ Chancellerie
 - ⇒ Moulon
 - ⇒ Val d'Auron Nord
 - ⇒ Val d'Auron sud

III – AXES D'INTERVENTION

1- Diagnostics en marchant sur l'ensemble des territoires concernés :

Des diagnostics en marchant sont réalisés annuellement sur les 6 secteurs depuis 2017.

Cette démarche permet d'identifier pour chacun des secteurs, les points forts, les axes d'amélioration, les points de vigilance, les actions à mener et les avancées.

Les secteurs Chancellerie Gibjoncs Moulon

Les acquis du 1^{er} PRU :

- Un aménagement d'espaces publics de qualité, aéré,
- La requalification de cœurs d'îlots de qualité
- Une diversification de l'habitat social et une réhabilitation des logements réussie
- La mise en valeur de la nature en ville, les quartiers sont arborés, fleuris, entourés du parc paysager des Gibjoncs, de la plaine du Moulon et les espaces verts sont de qualité

Les points forts :

- Une bonne dynamique partenariale (tissu associatif, institutionnel, bailleurs...) présente dans les différents quartiers malgré une diminution du nombre d'associations au Gibjoncs situés dans les immeubles des bailleurs sociaux voués à la démolition dans le cadre du NPNRU
- De beaux espaces à investir pour des manifestations culturelles, sportives et ceux à venir avec les terrains qui vont être libérés après les démolitions
- Des quartiers dans l'ensemble propres et entretenus
- Un fort attachement des habitants au quartier

Le secteur du Val d'Auron

Les points forts :

- Une bonne dynamique partenariale (tissu associatif, institutionnel, bailleurs)
- Un environnement de qualité avec les espaces de nature : des espaces verts, des quartiers arborés, le lac et le Jardin de Lazenay
- Un habitat social diversifié à taille humaine, des cœurs d'îlots avec un fort potentiel pour y déployer des actions de convivialité

Sur l'ensemble des secteurs, de 2017 à 2024 :

La démarche partenariale a permis d'engager des actions et d'apporter des améliorations :

- **Dans les parties communes des résidences (halls, couloirs, cages d'escaliers, ascenseurs, caves) et les espaces extérieurs (abords) :**
 - ⇒ Renforcement du nettoyage, enlèvement des tags, ramassage des déchets (picking)
 - ⇒ Réparation des portes de communs, portes de garages, halls d'entrée et ascenseurs vandalisés,
 - ⇒ Embellissement des murs installation de signalétique
 - ⇒ Installation de vidéo-surveillance, interphonie, sécurisation, externalisation des bacs à déchets roulants
 - ⇒ Tarification ajustée, amélioration de l'éclairage et réfection des murs sur un site au Val d'Auron pour accroître l'utilisation du parking souterrain
- **En matière de tranquillité publique du fait d'un partenariat étroit avec le CLSPD et la police municipale de la Ville de Bourges :**
 - ⇒ Signalement des problématiques (rassemblements répétés, vitesse excessive, dégradation par des feux, stationnement anarchique et abusif...), leurs localisations et mise en place d'action

- (veille des services de police, passage, actions collectives, campagnes de sensibilisation...)
- ⇒ Animation en pied d'immeubles, présence éducative dans la rue
 - ⇒ Contribution à la construction d'actions et d'outils de prévention : sensibilisation sur la sécurisation des abords des écoles, la sécurité routière, jeu « récrévention », guide du civisme
 - **Au niveau de la gestion des déchets et des encombrants en terme de :**
 - ⇒ Réactivité d'évacuation avec la mise en place d'un marché privilégiant les entreprises d'insertion, la revalorisation (D3EE, Eco mobilier, recyclerie), suivi du bon usage des colonnes enterrées dans le cadre d'une convention,
 - ⇒ Sensibilisation via :
 - Des actions en pied d'immeubles lors du passage de bacs à des colonnes enterrées pour rappeler les gestes de tri, les adresses de déchetterie, de possibilités de revalorisation (recyclerie, brocante...)
 - La création de 2 stickers qui ont été collés sur les colonnes enterrées pour diminuer les dépôts des cartons et de sacs d'ordures ménagères sur la plateforme en incitant d'une part découper les cartons pour qu'ils soient puissent être déposés dans les colonnes et d'autre part à ne pas utiliser des sacs de plus de moins de 30l pour qu'ils rentrent dans les colonnes.
 - Des actions menées par les associations locales dans le cadre du contrat de ville : porte à porte, un geste pour mon quartier par Bourges Régie Service au Val d'Auron et éco mobile par le RERS/Mieux vivre ensemble à Bourges Nord
 - Les visites de courtoisie mises en place par les bailleurs sociaux qui sont effectuées quelques semaines après l'entrée dans le logement pour donner des informations sur le fonctionnement de la résidence dont la gestion des déchets fait partie
 - Les diagnostics en marchant réalisés avec 2 classes d'écoles élémentaires de chacun des 2 secteurs qui ont fait des propositions d'actions (création de messages de sensibilisation qui vont être installés sur les colonnes enterrées)
 - ⇒ Collecte des déchets avec l'installation de colonnes enterrées et d'abris à bacs roulants
 - **Contribution à la vie de quartier, au lien social et à l'inclusion sociale :**
 - ⇒ Mise à disposition de locaux pour les associations par les bailleurs sociaux
 - ⇒ Recours à des structures d'insertion et à des chantiers jeunes par les bailleurs sociaux
 - ⇒ Intégration d'une démarche d'habitat inclusif dans une résidence sociale par France Loire à Bourges Nord
 - ⇒ Mise en place de projets dans le cadre du contrat de ville : la mémoire du quartier dans le cadre du NPNRU, la valorisation du quartier avec le parcours des curiosités du Val du collectif Urb'annale, l'accompagnement de projets jeunes, animations de quartier par le collectif des acteurs de Bourges Nord et le collectif CaVa
 - ⇒ RDV en pied d'immeuble « A vous la parole » mis en place par France Loire
 - **Participation à la végétalisation et la préservation de la biodiversité par les bailleurs sociaux :**
 - ⇒ Aménagements, animations, communication pour des jardins partagés au Val d'Auron et Bourges Nord, plantations dans les jardinières au Val d'Auron...
 - **Valorisation des espaces de nature, les places :**
 - ⇒ Animations au jardin de Lazenay (conte, sensibilisation sur la faune/flore...), installation de mobilier et organisations de manifestations sur la place au Val d'Auron par la Ville de Bourges et des associations locales
 - ⇒ Installation d'équipements sportifs et organisation du Bel été au parc des Gibjoncs par la Ville de Bourges, animations par les associations locales, installation de panneaux pédagogiques sur la faune/flore et animations à la plaine du Moulon par la Ville de Bourges
 - ⇒ Plan bancs mis en place par la Ville
 - **Animaux et insectes :**
 - ⇒ Réalisation d'un protocole, adaptation pour les locataires : accompagnement via une

- structure, petits travaux dans le logement, aide au rachat de mobilier, location de camions, traitement ...pour France Loire et en cours pour Val de Berry
- ⇒ Construction et installation de cabanes pour les chats réputés sans maître suivis par des habitants volontaires avec France Loire
 - ⇒ Réalisation de plaquettes de prévention par la ville (pigeons, blattes, punaises...) et diffusion aux locataires via les bailleurs sociaux...
 - ⇒ Interventions coordonnées sur la dératisation et la capture de pigeons avec les bailleurs et la ville

Des actions spécifiques au secteur du Val d'Auron :

- Tarification ajustée, amélioration de l'éclairage/réfection des murs sur un site pour accroître l'utilisation du parking souterrain

D'autres actions sont spécifiques aux quartiers concernés par le NPNRU :

- Réactivité des bailleurs pour assurer la propreté, la sécurité des sites fermés ou en cours de relogement et la fermeture des fenêtres pour éviter que les pigeons y nichent
- Aménagements temporaires sur le site du Grand Meaulnes en attente de projet avec Val de Berry (installation de jeux au sol, table de ping-pong, bancs et table...)
- Concertation et communication sur les différentes étapes de transformation du quartier : réunions, ateliers, balades urbaines, création de carnets de contribution, RDV du NPNRU...
- Travail sur la conservation et la valorisation de la mémoire (projets d'acteurs associatifs du contrat de ville, Carnet croquis de quartier...)
- Information sur les travaux en direction des riverains et pour chacune des opérations
- Animations en pied d'immeuble « fêtons la fin des réhabilitations »
- Enseignements tirés du PRU 1 sur les usages et la gestion des espaces pour apporter des améliorations dans le cadre du NPNRU :
 - ⇒ Sont étudiés dans le cadre des projets résidentialisations et de constructions ce qui peut améliorer la collecte et le tri des déchets avec l'implantation de nouveaux dispositifs sécurisés pour éviter les dépôts sauvages extérieurs, l'éclairage, les accès aux résidences (la signalétique, les cheminements, par rapport au parking...), la sûreté pour limiter les intrusions et les rassemblements dans les parties communes, la mise à disposition ou la création de locaux pour les poussettes pour éviter qu'elles restent dans les halls ou les paliers et les vélos pour éviter de les monter dans les appartements.
Il y a des demandes de locaux sécurisés pour les 2 roues motorisées
 - ⇒ Faire un état des lieux des terrains avant/après travaux pour les remettre en état rapidement car ils sont dégradés
 - ⇒ Les choix des végétaux qui sont à privilégier : résistants, non épineux, faciles à entretenir et d'accès du fait des jets par les fenêtres...
 - ⇒ Éviter :
 - Les porches au niveau des résidences qui peuvent être source de rassemblements et d'usages déviés et occasionner une gêne pour les résidents
 - Les rabicoins qui accumulent les déchets ramenés par le vent
 - La localisation des boîtes aux lettres, des compteurs sur les espaces extérieurs qui peuvent gêner l'entretien
 - Les corniches par rapport aux pigeons
 - ⇒ L'anti intrusion de rats dans les nouvelles constructions serait à étudier
 - ⇒ Réfléchir à la question des brises vues qui ne sont pas uniformes, qui de qualité inégale se dégradent et jouent sur l'attractivité de la résidence
 - ⇒ Les longues lignes droites, sont régulièrement sujettes aux excès de vitesse

Des problématiques qui perdurent :

- Persistance d'incivilités (trafic, jets par les fenêtres, dépôts sauvages) dans les parties communes des résidences et aux abords, impactant le lieu de vie, l'image du quartier.
- Le volume de dépôts sauvages ne diminue pas et les gestes de tri sont à rappeler
- Encombrements des rez-de-jardin, des balcons, brises vue différents et dégradés
- Les relations de voisinage et de vivre ensemble se tendent du fait que cohabitent des personnes qui ne respectent pas les lieux et des locataires qui n'acceptent plus cela
- L'utilisation de l'espace extérieur aux abords des résidences par les enfants pour jouer est parfois source de conflit avec des adultes par rapport au bruit.
- La prolifération de punaises de lit et l'accompagnement des locataires pour y remédier (traitement des textiles, rachat de mobiliers...)
- La présence de pigeons du fait de nourrissage (fientes sur le bâti et les abords) et rats (jets par les fenêtres, nourriture dans les caves...)
- Le stationnement des véhicules sur les trottoirs et les espaces verts aux abords des écoles, les excès de vitesse sur les lignes droites
- Des délimitations entre espace privé et espace public qui restent confuses, générant des problèmes de gestions et d'entretien malgré une amélioration de la connaissance de qui est propriétaire de quoi et où avec la mise à disposition d'une application par le SIG.

Des problématiques spécifiques sur les secteurs Chancellerie-Gibjoncs-Moulon:

- Le tissu associatif implanté dans les résidences sociales du bailleur a diminué au Gibjoncs du fait des démolitions du NPNRU et certaines associations ont été relogées au Val d'Auron.

Des problématiques spécifiques sur le secteur du Val d'Auron :

- Les parkings souterrains au Val d'Auron sont sous utilisés : en comprendre les raisons (est-ce lié à un manque d'éclairage, de signalétique, de réfection, au tarif, recherche plutôt de box ?) car les espaces verts se trouvent utilisés pour le parking, créant des nuisances (conflits d'usage, dégradations ...)

Les points de vigilance

Spécifiques aux secteurs Chancellerie Gibjoncs Moulon :

- Préserver une vie de quartier avec le renouvellement urbain du quartier
- Observer les usages une fois les terrains libérés en attente de projet et réfléchir à des projets temporaires

Spécifiques au secteur du Val d'Auron :

- Anticiper le vieillissement du bâti et la déqualification (habitat, espace commercial extérieur et services), les cœurs d'îlot avec un potentiel mais à requalifier, les nouveaux besoins en petit logement pour les familles monoparentales,
- Soutenir une veille sociale autour de la précarisation et l'isolement de certaines familles et le maintien d'une mixité sociale

Ce qui préoccupe également les acteurs est la situation de certains locataires avec des problématiques de santé, le syndrome de Diogène, l'isolement des femmes seules avec enfant, des hommes et des personnes âgées.

Lors des concertations menées auprès des habitants pour l'élaboration du nouveau contrat de Ville 2024-2030, est ressorti fortement le besoin d'avoir plus de contacts, de rencontres pour échanger sur la vie de la résidence (les difficultés, les perspectives...), suggérer des idées d'améliorations...

2- Plan d'actions par secteur :

CHANCELLERIE GIBJONCS MOULON

1^{er} Axe : PERENNISER LES INVESTISSEMENTS REALISES SUR LE PERIMETRE DU PRU1 ET NPNRU	
Objectif : Poursuivre une intervention renforcée en matière de propreté des espaces extérieurs et rappeler les circuits de tri	Fiche action No 1 : Limiter les dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères, rappeler les consignes de tri et les circuits de revalorisation (p 20) Fiche action No 2 : Limiter la prolifération de certains animaux et insectes (p 23)
Objectif : Clarifier les répartitions territoriales et les modes opératoires en matière d'entretien des espaces extérieurs	Fiche action No 3 : Clarifier les domanialités et la coordination des interventions d'entretien entre les acteurs (p 25) Fiche action No 4 : Accompagner les habitants sur l'appropriation et l'entretien des espaces sur les balcons et dans les rez de jardin (p 26)
Objectif : Améliorer les conditions de stationnement et de circulation	Fiche action No 5 : Optimiser l'offre de stationnement et veiller au partage des voies entre piétons cyclistes automobilistes, voitures, motos (p 28)
Objectif : Favoriser l'appropriation par tous des espaces extérieurs aux abords des immeubles et des espaces publics	Fiche action No 6 : Contribuer au lien social en organisant des rencontres en pieds d'immeubles (p 29) Fiche action No 7 : Valoriser les espaces naturels du quartier (Plaine du Moulon, parc paysager, ilots...) (p 31)
Objectif : Endiguer les occupations conflictuelles sur les espaces publics/privés Piloté par le CLSPD de la Ville de Bourges	Fiche action du PLSPD de la Ville de Bourges : Mise en œuvre d'une démarche de coopération Fiche action du PLSPD de la Ville de Bourges : Création d'un collectif de réponses partagées
2^{ème} Axe : ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS SUR LES DIFFERENTES ETAPES DE TRANSFORMATION DU QUARTIER liée au NPNRU	
Objectif : Accompagner les habitants et les professionnels lors des étapes de relogement et de démolitions	Fiche action No 8 : Anticiper les nuisances liées aux changements et maintenir une gestion courante (p 33)
Objectif : Accompagner les habitants et les professionnels lors des étapes de réhabilitations et de résidentialisations	Fiche action No 9 : Concerter, communiquer avant pendant et après les travaux (p 35)
Objectif : Accompagner les habitants et les professionnels lors des étapes de construction	Fiche action No 10 : Concerter, communiquer, avant pendant et après les travaux (p 38)
3^{ème} axe : PERMETTRE L'APPROPRIATION PAR TOUS DES ESPACES EXTERIEURS LIBERES PAR LES DEMOLITIONS OU DES LIEUX EN ATTENTE DE PROJET liée au NPNRU	
Objectif : Investir des terrains qui vont être libérés par les démolitions ou des lieux en attente de projet	Fiche action No 11 : Associer les acteurs du quartier en amont de l'aménagement des espaces, développer des projets temporaires sur des terrains libérés et sur les lieux en attente de projet (p 41)

VAL D'AURON

1 ^{ER} AXE : REQUALIFIER, AMENAGER, ANIMER LES CŒURS D'ÎLOTS, LES ESPACES EXTERIEURS PROCHES DES IMMEUBLES ET PERMETTRE L'APPROPRIATION PAR TOUS	
Objectif : Poursuivre une intervention renforcée en matière de propreté des espaces extérieurs et rappeler les circuits de tri	Fiche action No 1 : Limiter les dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères, rappeler les consignes de tri et les circuits de revalorisation (p 43)
	Action No 2 : Limiter la prolifération de certains animaux et insectes (p46)
Objectif : Clarifier les répartitions territoriales et les modes opératoires en matière d'entretien sur des espaces extérieurs	Fiche action No 3 : Clarifier les domanialités et la coordination des interventions entre les acteurs (p 48)
	Fiche action No 4 : Accompagner les habitants sur l'appropriation et l'entretien des espaces sur les balcons et dans les rez de jardin (p 49)
Objectif : Améliorer les conditions de stationnement et de circulation	Fiche action No 5 : Optimiser l'offre de stationnement et de circulation existante (p 51)
Objectif : Favoriser l'appropriation par tous des espaces extérieurs aux abords des immeubles et des espaces publics	Fiche action 6 : Contribuer au lien social en organisant des rencontres en pied d'immeubles, place... (p 53)
	Fiche action No 7 : Valoriser les espaces naturels du quartier (jardin de Lazenay, Lac...) (p 55)
Objectif : endiguer les occupations conflictuelles sur les espaces publics/privés Piloté par le CLSPD de la Ville de Bourges	Fiche action du PLSPD de la Ville de Bourges : Mise en œuvre d'une démarche de coopération
	Fiche action du PLSPD de la Ville de Bourges : Création d'un collectif de réponses partagées
2 ^{EME} AXE : FACILITER LES DEPLACEMENTS INTER-QUARTIER A PIED ET A VELO A TRAVERS LES CHEMINS	
Objectif : contribuer à l'amélioration du réseau viaire	Fiche action No 8 : répertorier et aménager les chemins (p 56)

IV- MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION :

Le Service Politique de la Ville de Bourges Plus anime la démarche partenariale de GUSP.

A ce titre il :

- Organise et anime les différentes instances partenariales : les diagnostics en marchant, les groupes de travail en plénier, en comité restreint thématique, les visites sur site
- Définit avec les partenaires les axes de travail, le programme d'actions, vient en appui pour la mise en œuvre et évalue
- Développe le partenariat, recherche des initiatives et des expériences sur les différents sujets, élabore des outils de suivi
- Recherche la participation et l'adhésion des habitants sur les projets
- Est garant avec les services de l'Etat de l'articulation de la GUSP avec l'utilisation de l'abattement de 30% sur la TFPB

Une fois par an, un bilan des actions est établi permettant le réajustement et la réorientation des actions. Pour ce faire une série de critères ont été définis :

- Localisation et dénombrement des problématiques réglées, récurrentes ou en cours de traitement
- Mesure de l'impact auprès des principaux bénéficiaires (habitants, services, commerces, associations...)
- Mesure des effets sur les modes d'organisation et les pratiques des différents partenaires impliqués

V - DUREE ET REVISION DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée équivalente à celle du Contrat de Ville soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Cette convention est susceptible d'adaptions et de révisions chaque fin d'année sur proposition des groupes de travail par le Comité de pilotage du Contrat de Ville. Elle pourra faire l'objet d'avenants.

VI - LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Dans le but d'assurer une gestion urbaine et sociale de qualité et de même niveau pour tous les habitants, les signataires de la convention décident d'associer leurs moyens pour répondre aux objectifs et au programme d'intervention définis dans la présente convention.

Les signataires s'engagent à participer aux instances de concertation, de suivi et de mise en œuvre définies dans la présente convention.

Ils s'engagent également à soutenir financièrement les actions contribuant à une amélioration de l'environnement des quartiers telles que définies dans la présente convention dans la mesure où celles-ci relèvent du programme d'intervention du Contrat de ville et sont en cohérence avec le NPRU.

Ils s'engagent également à mobiliser prioritairement leurs crédits de droit commun sur ces actions.

Fond de participation des habitants (F.P.H) :

Ce fond a été créé pour soutenir des initiatives d'habitants ou d'associations venant juste de se créer, pour des actions à faible coût, concourant à l'amélioration du cadre de vie et au vivre ensemble. Le porteur de l'action devra solliciter l'équipe du contrat de ville, rédiger une fiche projet synthétique avec un budget et le présenter au comité de gestion. Si l'action est financée, le porteur devra fournir un bilan synthétique.

Chacun des partenaires pourra en tant que de besoin orienter les habitants vers l'équipe du contrat de ville.

Articulation avec le suivi de la convention de 30% sur la Taxe foncière sur la propriété bâtie (T.F.P.B.)

- En complément de l'analyse des bailleurs sociaux et des enquêtes de satisfaction des locataires, les diagnostics posés dans le cadre de la GUSP et du CLSPD aideront à définir les programmations annuelles d'actions.
- Des actions pourront être co-construites et menées conjointement dans le cadre de la GUSP
- Pour faciliter cette démarche, les calendriers des différentes démarches (diagnostics en marchant, réunion de programmation TFPB, ...) seront coordonnés.

Articulation avec le Contrat de ville :

- Les bailleurs sociaux seront associés à la définition des priorités de l'appel à projets annuel du contrat de ville.
- A l'issue de la remise des candidatures, ils auront accès aux dossiers présentés par les structures. Ils pourront ainsi, le cas échéant, identifier les actions susceptibles d'être soutenues au titre de l'utilisation d'abattement de TFPB notamment dans le cadre de l'axe 7 (Animation, lien social et Vivre ensemble). Dans ce cas, la participation des bailleurs aux actions sera valorisée en leur qualité de co-financeur.

VII- LES SIGNATAIRES :

L'Agglomération de Bourges représentée par sa Présidente Madame Irène FELIX	La Ville de Bourges représentée par son Maire Monsieur Yann GALUT
L'Etat représenté par le Préfet Monsieur Maurice BARATE	L'Office Public de l'habitat du Cher Val de Berry représenté par son Directeur Général : Monsieur Benoît LEMAIGRE
La société anonyme H.L.M France Loire représentée par son Directeur Général : Monsieur Morgan BLIN	

ANNEXES

1- Fiches actions

- Secteur Chancellerie Gibjoncs Moulon
- Secteur Val d'Auron

2-Outils

- Tableaux de bord Diagnostic en marchant/suivi

3-Partenaires

- Les partenaires de la GUSP.....

▪ **SECTEUR CHANCELLERIE-GIBJONCS-MOULON**

AXE No 1	Pérenniser les investissements réalisés sur le périmètre du PRU1/NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Poursuivre une intervention renforcée en matière de propreté des espaces extérieurs et rappeler les circuits de tri
FICHE ACTION No : 1	Limiter les dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères, rappeler les consignes de tri et les circuits de revalorisation
THEMATIQUE :	Déchets encombrants

CO –PILOTAGE DU PROJET	▪ Bourges Plus : Politique de la Ville et Environnement et développement durable ▪ Bailleurs sociaux : Val de Berry, France Loire ▪ Ville : Propreté urbaine et hygiène, CLSPD	
ACTEURS/ PARTENAIRES	▪ Ville : Espaces verts, Police Municipale ▪ Associations partenaires du contrat de ville ▪ Les structures locales	
CONSTATS	▪ <u>Dépôts sauvages</u> d'encombrants et d'ordures ménagères autour des bacs roulants, des points d'apports volontaires, sur les espaces verts, la voirie, les parties communes des résidences ▪ <u>Les causes sont multiples</u> : La difficulté de se rendre en déchetterie (habitants qui ne sont pas motorisés...) La confusion sur la responsabilité d'évacuation des encombrants, cela est devenu un service or cela relève de l'habitant de les évacuer Les dépôts par des personnes ne résidant sur les lieux concernés ▪ <u>Les conséquences sont</u> : La mal propreté (déchets qui volent sur les espaces verts, voirie) La non levée des colonnes par le collecteur s'il y a une accumulation de déchets sur la plateforme Le coût financier pour évacuer et le temps passé par les entreprises mandatées par les bailleurs sociaux et les services de la propreté urbaine et des espaces verts au détriment d'autres actions Les relations de voisinage et de vivre ensemble se tendent du fait que cohabitent des personnes qui ne respectent pas les lieux et des locataires qui n'acceptent plus cela L'image du quartier qui est impactée	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Réaliser un diagnostic sur les sites où il y a des dépôts récurrents ▪ Organiser des actions de sensibilisation ▪ Rappeler la législation et la faire appliquer	▪ Diminuer le volume de dépôts sauvages ▪ Améliorer le lieu de vie et l'attractivité du quartier	Evolution du volume d'enlèvement de dépôts sauvages, du coût et part revalorisée en D3E, eco mobilier, recyclerie Nombre et type d'actions de sensibilisation mises en place, localisation, partenaires, nombre de participants et profil (jeunes, personnes âgées, familles, personnes seules) Nombre et type d'actions préventives mises en place, nombre, profil des bénéficiaires (Ecoles, classes...), idées proposées Nombre et type d'outils de communication créés et leurs effets Nombre de rappel de la loi

PUBLIC CIBLE	Locataires, les agents de proximité des bailleurs sociaux (gardiens, prestataires), les résidents hors du quartier
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	▪ Réaliser un Diagnostic : ⇒ Sur les résidences avec des espaces de stockage et de collecte de déchets dans les parties communes ➤ Remettre à plat la dotation de bacs d'ordures ménagères et d'emballages ➤ Etudier la qualité du tri ➤ Repérer le type de déchet abandonné - Remettre en état les locaux poubelles (peinture, signalétique, rappel par affichage des gestes du tri) - Etudier la faisabilité et la pertinence de déployer de nouveaux dispositifs de gestion des déchets (colonnes enterrées, externalisation des bacs... ⇒ Sur les résidences avec des espaces de stockage situés à l'extérieur ➤ Se rendre sur place pour voir ce qui pose problème : la qualité du tri, la dotation de bacs d'ordures ménagères et emballage (pour les abris), le type de déchet abandonné et pourquoi, l'accès et la signalétique... ▪ Sensibiliser (en porte à porte, lors des visites de courtoisie pieds d'immeuble) : ⇒ aux gestes du tri ⇒ sur le fonctionnement déchets ⇒ à la responsabilité concernant l'évacuation des déchets ▪ Communiquer : ⇒ sur les lieux de dépôts d'encombrants, les astuces de revalorisation ⇒ sur les outils mis à disposition (memo tri, stop pub...) <i>Dans le cas où les dépôts perdurent sur la voie publique</i> ⇒ 1^{er} étape : porte à porte pour comprendre ⇒ 2nd étape : affichage dans les halls sur le rappel à loi par rapport aux dépôts ⇒ 3^{ème} étape : La Police municipale peut être contactée pour constater le dépôt et tenter d'identifier l'auteur. ➤ <u>Si un élément prouve de manière irréfutable l'identité</u> de l'auteur ou si ce dernier reconnaît l'infraction ou encore s'il est pris sur le fait ➤ Soit l'auteur procède au retrait immédiat de ses déchets (il sera sensibilisé et averti des risques encourus en cas de récidive). <i>Si les agents de Police Municipale le jugent nécessaire ils peuvent procéder à la verbalisation.</i> ➤ Soit il refuse et une procédure de verbalisation sera engagée. ➤ <i>Les déchets seront ramassés par le service propreté urbaine et facturés.</i> ➤ <i>L'abandon de déchets transportés à l'aide de véhicule est puni plus sévèrement d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1500 euros, et confiscation éventuelle du dit véhicule.</i> ➤ Dans le cas d'un dépôt important et / ou récurrent <u>sans identification possible</u>, un rapport de constatation peut être rédigé par les agents de la Police Municipale avec une prise de clichés photographiques avant l'intervention des services techniques. <i>Dans le cas où les dépôts sont dans les parties communes des résidences (voir les modalités avec les bailleurs)</i> ▪ Organiser des actions préventives et participatives dans les écoles, collèges/lycées, établissements publics, privés (commerces) : - Sur le tri et la prévention des déchets - Sur l'amélioration du cadre de vie : diagnostic en marchant avec les enfants, rencontre de professionnels, projets avec les enfants ▪ Créer de nouveaux outils : affiches/flyers, jeux...

	Accompagner les locataires lors de la mise en place du compostage des déchets alimentaires (<i>ex : relayer les informations et les outils qui seront établies par la collectivité par courrier, affichage, pieds d'immeubles...</i>) Localisation des secteurs concernés : Ceux identifiés dans le cadre des diagnostics en marchant
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Bourges Plus : Appui des partenaires de la Gusp Mise à disposition de mémo tri, stop pub, bio seau, affiches, aide à la création de nouveaux outils <i>Service Environnement et développement durable</i> Financement d'actions spécifiques <i>Service Politique de la Ville</i> Bailleurs : évacuation des dépôts-picking (actions valorisables par l'abattement TFPB, axe 4 gestion des encombrants, renforcement ramassage papiers et détritiques et axe 6 associations des locataires) Réalisation de supports de prévention sur les incivilités, mise à disposition du jeu « récrévention », relai du guide du civisme et campagne d'affichage <i>CLSPD Ville</i>
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE No 1	Pérenniser les investissements réalisés sur le périmètre du PRU1 et NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Poursuivre une intervention renforcée en matière de propreté des espaces extérieurs et rappeler les circuits de tri
FICHE ACTION No : 2	Mieux cohabiter avec les animaux
THEMATIQUE :	Animaux

CO –PILOTAGE DU PROJET	▪ Bourges Plus : Politique de la Ville ▪ Bailleurs : Val de Berry et France Loire	
ACTEURS/ PARTENAIRES	▪ Ville : Propreté urbaine et Hygiène, Espaces verts, Police municipale, CLSPD	
CONSTATS	▪ Problèmes de propreté liés à la présence de : ⇒ Rats dans les isolants de canalisation et là où ils trouvent de quoi se nourrir (caves, dehors avec les jets par les fenêtres...), vecteurs de maladies ⇒ Pigeons (fientes sur les balcons, les voiries, vecteurs de maladies) du fait qu'ils soient nourris ⇒ Excréments des chiens non ramassés par les propriétaires ⇒ Odeurs urines de chats réputés sans maître près des résidences sociales ⇒ Punaises de lit (entraînant des boutons sur la peau et des dégâts dans les logements)	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Lutter contre la prolifération des rats ▪ Réguler la population de pigeons, les éloigner ▪ Communiquer sur les dispositifs mis en place pour les chiens ▪ Limiter les maladies chez les chats réputés sans maître ▪ Eradiquer les infestations de punaises de lits	▪ Baisse notable	Contrôle Hygiène (<i>cartographie</i>) : en hausse ou diminution Nombre et type d'actions mises en place, partenaires, localisation
PUBLIC CIBLE	Les locataires, les agents de proximité des bailleurs sociaux (gardiens, prestataires)	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	▪ Rats : ⇒ Traiter avant les démolitions ⇒ Poursuivre la politique de traitement commune (bailleurs, Ville pour les eaux pluviales, B+ pour eaux usées) ⇒ Avoir la localisation précise de la présence de rats. ⇒ Effectuer un traitement de qualité ciblé et adapté (traiter dans la durée jusqu'à la disparition) ▪ Pigeons : ⇒ Fermer les volets, fenêtres avant la fermeture des bâtiments voués à la démolition ⇒ Arrêter le nourrissage (si les pigeons n'ont plus de nourriture, ils ne se reproduisent plus) : donc sensibiliser les nourrisseurs (porte à porte, diffusion de la plaquette) ⇒ Alternatives pour ne pas jeter le pain : recettes (ateliers cuisine à organiser...)	

	▪ Chiens ⇒ Rappeler les lieux de toutounet , les structures pour récupérer des sacs poubelles (Mairie annexe...), les localisations des cani parc - Chats réputés sans maître ⇒ Voir avec les nourriciers si les chats sont vaccinés, stérilisés et les orienter vers la police municipale, la SPA ou les associations de protection des animaux ▪ Punaises : ⇒ Sensibiliser sur comment reconnaître, les éviter et qui interpellier et indiquer que ce n'est pas lié à un problème d'hygiène (réunions, affiches, flyers, journaux) ⇒ Poursuivre l'intervention dans les logements Choix des résidences effectués par les bailleurs sociaux et lors des diagnostics en marchant
Moyens Humains et financiers	Bourges Plus : Appui des partenaires de la GUSP Associations partenaires du contrat de ville Astuces/ateliers anti – gaspillage (ex : recettes avec du pain) Ville : réalisation des plaquettes (Pigeons, blattes, punaises...), dispositif pour éloigner les pigeons, campagne d'affichage de sensibilisation, réalisation d'article de sensibilisation dans les Nouvelles de Bourges, Ville CLSPD : Guide du civisme Bailleur : dispositif pour éloigner les pigeons, porte à porte, sensibilisation diffusion des supports (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 6 associations des locataires)
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites pour les actions

AXE No 1	Pérenniser les investissements réalisés sur le périmètre du PRU1 et NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Clarifier les responsabilités de gestion sur les espaces extérieurs et attenants aux immeubles
FICHE ACTION No : 3	Clarifier les domanialités et l'organisation des interventions entre les acteurs
THEMATIQUE :	Espaces extérieurs

PILOTE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la Ville, I-geo	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bailleurs : Val de Berry et France Loire Ville : Espaces verts, Patrimoine arboré B+/Ville : développement Foncier, aménagement urbain	
CONSTATS	- La configuration de certains espaces extérieurs attenants aux immeubles ne permet pas toujours d'identifier s'il s'agit d'un espace public ou privé. Il n'y a pas toujours de délimitation visuelle ou physique. - Ce qui crée des confusions : qui est le propriétaire et qui doit entretenir ? - La propriété des espaces extérieurs est répertoriée par le système d'information géolocalisée (SIG) de Bourges Plus.	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
Mettre à plat les domanialités, les responsabilités de gestion et le type d'intervention	Optimisation des interventions dans la gestion au quotidien	Clarification des domanialités et des responsabilités sur les lieux repérés
PUBLIC CIBLE	Pour la formation SIG : Les bailleurs	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- Mettre à disposition des bailleurs 1 outil sur le SIG pour clarifier les domanialités Accès suivants : numéro de parcelle, adresse, la commune, la surface géométrique, la contenance, bâtie, urbaine. ⇒ Organisation d'une formation par le SIG pour la prise en main de l'outil Lieu : DUNSI - Identifier sur sites avec un plan : ⇒ les zones où la délimitation privée/publique n'est pas évidente ⇒ le type d'intervention effectuée (nature, fréquence...) - Etudier : ⇒ S'il y a besoin de se coordonner ou d'optimiser les interventions ⇒ de possibles rétrocessions à effectuer ⇒ Soumettre aux élus et aux bailleurs les changements à opérer ⇒ Mettre à jour et formaliser au service SIG ⇒ Sensibiliser les locataires sur les modalités d'entretien des espaces verts et arborés de la Ville (O phyto, préservation de la biodiversité...), l'apport de la nature en ville et indiquer ce qui appartient et relève du bailleur ou de la collectivité en terme de gestion Choix des lieux effectués par les bailleurs sociaux et lors des diagnostics en marchant	
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Service Igeo - DUNSI : création de l'outil et formation pour la prise en main Bourges Plus/ Ville /bailleurs : visites sur site, travail sur plan, sensibilisation	
COMMUNICATION	Information/sensibilisation sur l'organisation et de l'entretien O phyto, préservation biodiversité, apport de la nature en ville (espaces verts, patrimoine arboré....)	

AXE No 1	Pérenniser les investissements réalisés sur le périmètre du PRU1 et NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Clarifier les responsabilités de gestion sur les espaces extérieurs et attenants aux immeubles
FICHE ACTION No : 4	Accompagner les habitants sur l'entretien des balcons et des rez de jardin
THEMATIQUE :	Espaces extérieurs

PILOTE DU PROJET	Bailleurs : Val de Berry et France Loire	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bourges Plus : Politique de la Ville Associations de conseils de jardinages, troc de plantes, fabrication de jardinières avec des palettes...) Associations partenaires du contrat de ville	
CONSTATS	Au niveau des résidences d’habitat social : ▪ Rez de jardin et balcons encombrés, grillages et brises vues dégradés jouant sur l’attractivité de la résidence ▪ Jardins non investis : espace parfois trop petit pour pouvoir jardiner et stocker du matériel, terre de remblai donc difficilement cultivable, des locataires qui n’ont pas d’outils de jardinage	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Rencontrer les locataires pour comprendre ce qui freine l’appropriation des rez de jardin et des balcons ▪ Accompagner le locataire sur l’entretien d’un rez de jardin et d’un balcon ▪ Etudier les possibilités pour améliorer la qualité des brises vues	▪ Permettre l’appropriation de ces espaces ▪ Redonner une image positive et attractive	▪ Par résidence : ⇒ Type de freins identifiés, réglés ou non réglés ⇒ Visuel : fleurissement, entretenu, propre ⇒ Baisse de courriers de rappel
PUBLIC CIBLE	Les locataires	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE		
DESCRIPTIF ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	▪ <u>Dans premier temps :</u> ⇒ Rencontrer les locataires pour comprendre ce qui freine l’appropriation de leur rez de jardin et le désencombrement des balcons ⇒ Expliquer dès l’entrée du bail les responsabilités en terme d’entretien des rez de jardin et des balcons et donner des astuces pour l’entretien ⇒ Accompagner le « être chez soi » sur le choix des brises vues : « ne pas être visible de l’extérieur » pour préserver une certaine intimité et en même temps veiller à l’esthétique ▪ <u>Dans un second temps :</u> ⇒ Proposer des ateliers « trucs et astuces » pour entretenir et embellir un rez jardin, un balcon, jardiner, fabriquer des jardinières ⇒ Voir dans quelle mesure du matériel de jardinage pourrait être mis à disposition ⇒ Organiser un concours des rez de jardin voire de balcons fleuris	

	<i>Choix des lieux effectués par les bailleurs sociaux et lors des diagnostics en marchant</i>
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Bourges Plus : Appui des partenaires de la GUSP Bailleur : actions valorisables par l'abattement TFPB axe 6 végétalisations du quartier-renforcement de la biodiversité/8 petits travaux d'amélioration du cadre de vie
COMMUNICATION	Réalisation d'une plaquette : « Trucs et astuces pour entretenir et embellir les rez de jardin et les balcons » Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE No 1	Pérenniser les investissements réalisés sur le périmètre du PRU1 et NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Améliorer les conditions de stationnement et de circulation
FICHE ACTION No : 5	Optimiser l'offre de stationnement et veiller au partage des voies entre piétons, cyclistes, automobilistes, voitures, motos
THEMATIQUE :	Mobilités, stationnements, circulations

PILOTE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la Ville / Ville : CLSPD	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bailleurs : Val de Berry et France Loire Ville : Espace public urbain (mutualisé), Police municipale	
CONSTATS	- Présence d'épaves de voitures sur des parkings publics et privés qui prennent des places de stationnement jouant sur l'image de la résidence - Conflits d'usages : Circulation des 2 roues sur les voies cyclables et piétonnes, Vitesse excessive des 2 roues et des voitures sur les lignes droites créant un sentiment d'insécurité notamment pour les familles	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
- Clarifier les modalités d'enlèvement des épaves - Faire respecter le partage des voies	- Libération des places - Respect du code de la route	- Diminution du nombre d'épaves d'une année à l'autre - Appropriation de la procédure d'enlèvement par les habitants et les professionnels - Nombre et type d'actions mises en place pour faire respecter le code de la route - Baisse de la vitesse sur les lignes droites et Amélioration au niveau du partage des voies
PUBLIC CIBLE	Les habitants, les professionnels	
DESCRIPTIF ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- Clarifier les modalités d'enlèvement des épaves : <i>Auprès des professionnels :</i> Organiser des visites pour vérifier que toutes les épaves ont été identifiées, déterminer si elles se trouvent sur la voie privée ou publique, si l'enlèvement est en cours par le propriétaire. <i>Auprès des habitants :</i> Expliquer la procédure aux habitants (relais, guide proximité du CLSPD de Bourges) - Effectuer des points de contrôle Etudier si des aménagements et des actions de sensibilisation sont à prévoir pour limiter la vitesse et la circulation des 2 roues sur les voies qui ne leur sont pas dédiées Choix des lieux effectués lors des diagnostics en marchant	
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Bourges Plus/Ville : Appui des partenaires de la GUSP/CLSPD Ville : Police municipale, Espace public urbain	
COMMUNICATION	Réalisation d'une campagne d'information Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions	

AXE No 1	Pérenniser les investissements réalisés sur le périmètre du PRU1 et NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Favoriser l'appropriation par tous des espaces extérieurs aux abords des immeubles et des espaces publics
FICHE ACTION No : 6	Contribuer au lien social en organisant des rencontres en pieds d'immeubles
THEMATIQUE :	Vie de quartier

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bailleurs : Val de Berry et France Loire Bourges Plus : Politique de la Ville	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Ville : CLSPD, Pôle citoyenneté et démocratie directe CCAS : Le centre social Association partenaires du contrat de ville Habitants, conseils citoyens	
CONSTATS	▪ <u>Constats : il y a plusieurs cas de figures</u> ⇒ Des Immeubles qui vivent bien. L'objet est d'anticiper les nuisances. Cette fiche action concerne ce cas de figure. ⇒ Des Immeubles qui vivent moyennement. Dans la situation où une problématique existe, l'objet de l'action serait d'échanger à ce sujet avec les locataires (comment vivent-ils cette problématique, que peut-on faire ensemble pour y remédier ...) pour éviter que la situation se dégrade. ⇒ Des Immeubles qui vivent mal, notamment ceux où il y a de la vacance ou voués à la démolition car squatté. Les parties communes font l'objet de dégradations et d'incivilités de manière récurrente (porte de halls, boîte aux lettres cassées, salissures au sol et au mur, déchets laissés sur place, bruit). Ce sujet est travaillé et piloté par le CLSPD de la Ville de Bourges sur la partie Tranquillité publique. Un collectif de réponses partagées s'est organisé et un travail est mené conjointement sur l'identification des troubles et son mode d'intervention.	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Intervenir, réparer rapidement le bâti, ▪ Aller vers les habitants (notamment sur les nouvelles réhabilitations) pour favoriser le vivre ensemble et créer du lien entre voisins	▪ Etre réactif ▪ Anticiper les nuisances ▪ Créer du lien	▪ Maintien d'un patrimoine propre par résidence ▪ Appropriation des lieux par les locataires par résidence ▪ Actions initiées par les locataires, par résidence
PUBLIC CIBLE	Les locataires	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	▪ Organiser des rencontres conviviales « fêtons la fin des travaux » ou à la demande des habitants ⇒ Deux objectifs recherchés, pour que dans l'idéal, les locataires s'organisent entre eux à terme : ⇒ Vivre ensemble dans la résidence : faire respecter les règles de vie commune dans les cages d'escalier, les parties communes (chaussures sur le palier, poubelles qui fuient ...), la tranquillité (animaux, fêtes, rassemblements ...) ⇒ Développer la vie sociale : faire connaissance entre anciens et nouveaux voisins, connaître les activités du quartier ... Pour chaque site sélectionné, répéter l'évènement 2 ou 3 fois.	

	Les objectifs spécifiques et le contenu des évènements sont à adapter à chaque site, en fonction de la problématique à traiter, de la composition sociale des immeubles. <i>Choix des résidences effectués par les bailleurs sociaux et lors des diagnostics en marchant</i>
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Bourges Plus : Appui des partenaires de la GUSP Bailleur (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 6 associations des locataires/7 soutien aux actions vivre ensemble) Collation, Prestation Matériel (stand, barnum, chaises, tables)
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE No 1	Pérenniser les investissements réalisés sur le périmètre du PRU1 et NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Favoriser l'appropriation par tous des espaces extérieurs aux abords des immeubles et des espaces publics
FICHE ACTION No : 7	Valoriser les espaces naturels du quartier (Plaine du Moulon, parc paysager...)
THEMATIQUE :	Espace à valoriser

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la ville, Environnement et développement durable Ville : Espaces verts	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Conseils citoyens, habitants Ville : Mobilier urbain, Vie associative et sports, Education/culture/ jeunesse, Musées et Patrimoine historique, C.L.S.P.D, Pôle citoyenneté et démocratie directe Associations structures partenaires du contrat de Ville, structures qui interviennent dans le domaine de l'environnement	
CONSTATS	Le parc des Gibjoncs, la plaine du Moulon, les cœurs d'îlots attenants aux résidences sociales représentent un atout dans le quartier et auxquels les habitants sont très attachés. Mais ces espaces de verdure sont parfois investis de manière exclusive à certaines heures de la journée et sont dégradés (rassemblements, bruits, déchets laissés sur place...), ce qui peut freiner certains habitants à les fréquenter et nécessite de renforcer le temps passé à l'entretien pour maintenir les sites propres. De nombreux aménagements, équipements et événements ont été réalisés au Parc des Gibjoncs, ainsi que des actions sur la sensibilisation de la faune et la flore ont également été effectuées sur la plaine du Moulon, par la Ville. Ce qui a permis d'apporter des améliorations en terme d'appropriation et de respect des lieux.	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
Continuer à trouver des activités en lien avec les atouts des sites, notamment pour leur cadre naturel et verdoyant (autour de la faune et de la flore), et pouvoir jouer sur une variété de propositions pour toucher les différents publics (familles, seniors, jeunes, filles /garçons, adultes seuls...)	- Des lieux investis par toutes les générations - Trouble atténués (moins de bruits, baisse des déchets par terre...)	- Par lieu : ⇒ Nombre et type d'actions, d'événements organisés fréquentation par une diversité de public (familles, jeunes, structures, seniors...) ⇒ Animation et appropriation de l'espace par des habitants de toute génération confondue ⇒ Réduction des troubles
PUBLIC CIBLE	Les habitants	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Pour les cœurs d'îlots attenants aux résidences sociales - Lister les lieux potentiels à investir, les modalités d'accès et informer les associations et les structures (support et modalités de diffusion à définir) - Proposer des actions de lien social, des événements thématiques - Voir si des espaces conviviaux peuvent être créés (ex : jeux, bancs...) Pour la Plaine du Moulon /Parc des Gibjoncs : - Poursuivre les animations et les actions de sensibilisation sur la flore et la faune	

	▪ Créer des d'outils pédagogiques (jeu de piste, mallette, panneaux...) sur ces thèmes Pour les différents lieux : ▪ Echanger avec les groupes qui s'approprient de manière exclusive les espaces <i>Choix des cœurs d'ilot effectués lors des diagnostics en marchant</i>
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Bourges Plus : Appui des partenaires de la GUSP Ville : organisation d'événements Petit équipement, fourniture (jeu de piste, mallette, panneaux.)
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE No 2	Accompagner les habitants et les professionnels sur les différentes étapes de la transformation du quartier dans le cadre du NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Accompagner les habitants et les professionnels lors des étapes de relogement et de démolitions
FICHE ACTION No : 8	Anticiper les nuisances liées aux changements et maintenir une gestion courante
THEMATIQUE :	Gestion des travaux, espace extérieur, Animaux, déchets encombrants, vie de quartier

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la Ville, Habitat Bailleurs : Val de Berry et France Loire	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Ville : Espaces verts, Espace Public urbain, CLSPD, Propreté urbaine, Mobilier urbain, Musées et Patrimoine historique, Archives municipales et communautaires, Bibliothèque des Gibjoncs Ville/Bourges plus : développement Foncier, i-geo	
CONSTATS	▪ L'entretien des parties communes et des espaces extérieurs doit être maintenu pour garantir une qualité de service pour les habitants en attente de relogement. ▪ Au moment des relogements, les modalités d'évacuation des encombrants et des cartons seront à rappeler pour éviter les dépôts sur les espaces extérieurs. ▪ Un accompagnement sera peut-être nécessaire pour que les habitants s'approprient leur nouveau logement et leur nouvel environnement. Les domanialités futures et le mode de formalisation seront à préciser une fois les immeubles démolis pour garantir la continuité de l'entretien des espaces extérieurs.	
OBJECTIF OPERATIONNEL	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Anticiper et suivre l'incidence des relogements et des chantiers de démolitions sur la vie quotidienne	▪ Limiter la gêne occasionnée par les déménagements et les travaux ▪ Maintenir les sites propres	▪ Site tenu, propre par résidence ▪ Changement vécu positivement
PUBLIC CIBLE	Les locataires, les structures voisines et les habitants qui sont à proximité.	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Avant les démolitions : ▪ Informer les habitants des modalités de relogement prévues dans la Charte de relogement liée au NPRU ▪ Rappeler aux habitants les modalités d'évacuation des encombrants et des cartons <i>« Les problématiques de gestion des encombrants et de l'évacuation des cartons seront traitées par le bailleur en amont de la phase opérationnelle de relogement :</i> ⇒ <i>Il devra être rappelé par le bailleur que le locataire est responsable de la gestion et de l'évacuation en déchetterie de ses encombrants. L'abandon d'encombrants dans les parties communes et sur les espaces publics n'est pas autorisé. Le support de communication avec les horaires et l'adresse de la déchetterie ainsi que les contacts des associations pouvant récupérer et recycler seront systématiquement remis aux locataires par le bailleur.</i> ⇒ <i>Pour des situations d'isolement, ou de fragilité (santé, social...), en l'absence de véhicule et si la solidarité locale ne peut s'exercer, la gestion des encombrants sera incluse dans la prestation de déménagement ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif avec des partenaires locaux (exemple : recyclerie, associations de solidarité)</i> ⇒ <i>L'évacuation des emballages cartons sera facilitée par le bailleur et l'agglomération (mise à disposition de bennes, ramassage/collecte etc.). Les bailleurs pourront faire remonter leurs besoins en bennes auprès du service habitat ou lors des groupes relogement »</i>	

	▪ Veiller à ce que les camions de déménagement ne stationnent pas sur les espaces verts pour ne pas les endommager ainsi que le mobilier urbain (barrières, plots, jeux, bancs, poubelles...) ou sur la voirie pour ne pas gêner et sécuriser les piétons ▪ Transmettre le calendrier des travaux et les dispositifs de sécurisation des chantiers aux services, aux associations et aux commerces ▪ Fermer les fenêtres et les volets au fur et à mesure que les logements sont vides pour éviter la prolifération de pigeons, voir comment également les balcons peuvent être fermés ▪ Fermer ou obstruer les boîtes aux lettres (pour éviter que les prospectus y soient déposés et limiter les risques de feux) ▪ Fermer les étages au fur et à mesure que cela se vide pour éviter le squat ▪ Assurer une veille (passages) pour limiter les rassemblements (en lien avec le CLSPD) ▪ Dératiser (article 39 règlement sanitaire départemental) ▪ Poursuivre l'entretien des parties communes des espaces extérieurs ▪ Clarifier les domanialités et les modalités de gestion et d'entretien sur les espaces où les bâtiments qui seront démolis (qui est propriétaire et qui entretient ?) ▪ Accompagner les habitants sur le relogement en proposant un travail sur la mémoire et leur permettre de s'approprier leur nouveau logement, leur nouvel environnement Pendant les démolitions : ▪ Entretenir les espaces extérieurs autour de la zone de chantier qui devra être clairement délimitée ▪ RDV NPNRU thématique tout public ▪ Projets pédagogiques avec les établissements scolaires « Mon quartier se transforme » : atelier patrimoine, cartographie, archives, bibliothèque, visites de chantiers Après les démolitions : ▪ Après l'abattage des immeubles, ne pas créer d'entrées sur les espaces verts (mettre des obstacles pour éviter le stationnement des voitures) ▪ Clarifier les domanialités et les modalités de gestion et d'entretien sur les espaces libérés par les démolitions ▪ Mettre à jour les données sur le SIG
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Instances du NPNRU Calendrier des relogements et des démarrages de travaux de démolitions Conservation de la mémoire : financement de projets dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville, reportage photographique avant/après les démolitions, recueil de souvenirs Barnum, Maison du projet (ateliers thématiques, visites de chantiers, permanences) Utilisation du livret NPNRU : « quartier en chantier, qui fait quoi »
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE No 2	Accompagner les habitants et les professionnels sur les différentes étapes de la transformation du quartier dans le cadre du NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Accompagner les habitants et les professionnels lors des étapes de réhabilitations et de résidentialisations
FICHE ACTION No : 9	Communiquer, concerter avant pendant et après les travaux
THEMATIQUE :	Gestion des travaux, espace extérieur, déchets encombrants, stationnements, vie de quartier

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la ville, habitat Bailleurs : Val de Berry et France Loire	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bourges Plus : Environnement et développement durable, aménagement urbain et développement foncier, I-geo Ville : Espaces verts, Propreté urbaine et hygiène, Mobilier urbain, Espace public urbain, Police municipale, Musées et Patrimoine historique, Archives municipales et communautaires, Bibliothèque des Gibjoncs Les locataires, les habitants Associations partenaires du contrat de ville, ALEC, Soliha	
CONSTATS	- Nuisances occasionnées par les travaux pour les habitants et les professionnels : ⇒ Bruit, poussière... ⇒ La gêne des circulations piétonnes et automobiles, de stationnement ⇒ La perturbation des services (collecte de déchets, distribution de courrier) ⇒ Le développement d'incivilités (dépôts, squats...) ⇒ Espaces extérieurs abîmés lors de travaux liés au passage de camions et des machines, déchets retrouvés sur les chantiers - Possibilité de problèmes d'usages et de gestion s'il n'y a pas d'accompagnement pour s'approprier des espaces résidentialisés et réhabilités	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
Accompagner les transformations et les évolutions des usages générés (logements, espaces résidentiels, espaces publics, cohabitation entre anciens et nouveaux habitants)	- Limitier les nuisances - Eviter les difficultés d'usages et de gestion des espaces réhabilités et résidentialisés	- Appropriation des résidences réhabilitées et résidentialisées (indiquer localisation ou nom de la résidence) - Réactions des locataires sur les travaux (indiquer localisation ou nom de la résidence)
PUBLIC CIBLE	Les locataires, les agents de proximité des bailleurs sociaux (gardiens, prestataires).	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- En amont des projets de réhabilitation et/ou de résidentialisation ⇒ Associer les habitants et les gestionnaires pour : ➢ Recenser les dysfonctionnements d'usages, de gestion et les prendre en compte dans le projet de réhabilitation et/ou de résidentialisation ➢ Expliquer ce que signifie une réhabilitation, une résidentialisation (but, type de travaux, durée) ➢ Expliquer les éventuels changements d'usages en cas de réhabilitation (économies d'énergie...) Et de résidentialisation (sécurisation, éclairage, gestion des déchets, stationnement, appropriation des espaces extérieurs) - Présenter les projets de réhabilitation et de résidentialisation dans des instances NPNRU	

	■ En amont des travaux ⇒ Anticiper les nuisances ➤ Se coordonner avec les professionnels concernés, sécuriser les chantiers ➤ Clarifier les responsabilités de gestion en cas de détérioration des espaces extérieurs ➤ Prévoir une remise en état (<i>état des lieux avant/après</i>) : apport végétal, engazonnement, remise en état des allées, compactage, convenir de la gestion nécessaire du patrimoine arboré d'arbre ➤ Informer ➤ Les locataires : réunions, lettre information sur le déroulement des travaux (nature, délai d'intervention prévisionnelle, retards éventuels, nuisances associées et préconisations), visites de chantiers ➤ Les riverains ➤ Les structures ■ Pendant les travaux ⇒ Accompagner les difficultés de gestion et d'usages liées à l'entrée d'un projet en phase travaux : ➤ Suivre l'incidence du chantier sur la vie quotidienne (accès, circulation, bruits, stationnement, surveillance des chantiers, propreté...,) les effets des installations des chantiers (clôtures, accès, lieux de stockage des matériaux pour les ouvriers) et des interventions des entreprises (installation des chantiers, les relations avec les locataires...) Veiller à ce que les espaces extérieurs (espaces verts, voirie, arbres, barrières, potelets, jeux, bancs, poubelles...) ne soient pas abimés par le passage des véhicules de chantiers ⇒ RDV NPNRU : visite thématique tout public ⇒ Projets pédagogiques avec les établissements scolaires et d'enseignement supérieur « Mon quartier se transforme » : atelier patrimoine, cartographie, archives, bibliothèque, visites de chantiers ■ Après les travaux ⇒ Anticiper les effets des transformations sur les modes de gestion ➤ Clarifier les modalités de reprise en gestion des espaces extérieurs dans le cas de transferts de domanialités et de responsabilités de gestion ➤ Accompagner le changement de métiers et les pratiques de gestion dans le cadre de la résidentialisation ➤ Accompagner les locataires aux nouveaux usages dans les logements ➤ Accompagner les transformations d'usages et d'appropriation des nouveaux espaces extérieurs auprès des locataires ➤ En pieds d'immeubles : Actions de lien social en fin de travaux « Fêtons la fin des travaux » pour évaluer le fonctionnement des opérations et réajuster si besoin, favoriser les liens entre voisins, entre anciens et nouveaux habitants, sensibiliser sur certains sujets pour éviter certaines pratiques (jets par les fenêtres, dépôts sauvages d'encombrants, le nourrissage des pigeons, nuisances sonores...). Répéter l'événement 2/3 fois.
--	---

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Instances du NPNRU Calendrier des réhabilitations et des résidentialisations Groupe GUSP Information/accompagnement des habitants et des riverains (réunions, supports d'information, actions en pieds d'immeubles, actions de lien social) Bailleurs Information/accompagnement Collation, prestations pour des animations de lien social : (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 6 associations des locataires/7 soutien aux actions vivre ensemble) Utilisation du livret NPNRU : « quartier en chantier, qui fait quoi »
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE No 2	Accompagner les habitants et les professionnels sur les différentes étapes de la transformation du quartier dans le cadre du NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Accompagner les habitants et les professionnels lors des étapes de reconstructions (logements, équipements)
FICHE ACTION No : 10	Concertar et communiquer, avant pendant et après les travaux
THEMATIQUE :	Gestion des travaux, espace extérieur, déchets encombrants, stationnements, vie de quartier

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bailleurs : Val de Berry et France Loire Bourges Plus : Politique de la Ville / Habitat / Ville (équipements) : Santé, Vie associative et sports, Développement éducatif et culturel	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bourges Plus : Environnement et développement durable, Habitat, i-geo, aménagement urbain et développement foncier Ville : Espaces verts, Propreté urbaine et Hygiène, Police Municipale, Musées et patrimoine historique, Archives municipales et communautaires, Bibliothèque des Gibjoncs CCAS : centre social ALEC, Soliha Associations partenaires du contrat de ville, les locataires, les habitants	
CONSTATS	-Nuisances occasionnées par les travaux pour les riverains et les professionnels : ▪ Bruit, poussière... ▪ La gêne des circulations piétonnes et automobiles, de stationnement ▪ La perturbation des services (collecte de déchets, distribution de courrier) ▪ Le développement d'incivilités (dépôts, squats...) ▪ Espaces extérieurs abîmés lors de travaux liés au passage de camions et des machines, déchets retrouvés sur les chantiers -Possibilité de difficultés de gestion et d'usage s'il n'y a pas d'accompagnement pour s'approprier des espaces neufs	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Permettre l'appropriation des secteurs neufs	▪ Limiter les nuisances ▪ Eviter les difficultés d'usages et de gestion	▪ Par lieu : Appropriation des secteurs neufs Nombre et type d'actions d'informations, fréquentation Nombre et type de visites de chantier, fréquentation Nombre et type d'actions de lien social, fréquentation
PUBLIC CIBLE	Les futurs locataires, les riverains, les professionnels	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Pour les logements et les équipements ▪ En amont du projet ⇒ Présenter les projets dans les instances du NPNRU ⇒ Anticiper les problèmes de gestion et d'usages <i>Au niveau de l'appropriation des espaces :</i> ➤ Préserver une certaine intimité sur les balcons et les rez de jardin ➤ Aménager des espaces extérieurs pour toute génération confondue <i>Sur l'entretien et la propreté des espaces</i> ➤ Mettre des bordures près des immeubles pour faciliter l'entretien ➤ Privilégier l'engazonnement ou les plantes « tapissantes » aux massifs près des immeubles pour faciliter l'enlèvement des déchets	

	➤ Etudier les cheminements des résidents, mettre des barrières dans les angles et devant les entrées pour éviter les piétinements ➤ Eviter les aménagements avec des recoins ➤ Eviter les corniches pour éviter que les pigeons s'y nichent ➤ Prévoir des systèmes anti intrusion de rats <i>Sur le stationnement</i> ➤ Etudier le coût de stationnement et l'accès au parking si une offre en extérieur est gratuite ➤ Prévoir du stationnement pour les 2 roues motorisées, un lieu de stockage pour les vélos, les poussettes <i>Sur la gestion des déchets</i> ➤ Privilégier les dispositifs situés à l'extérieur (colonnes enterrées, enclos à bacs roulants) ▪ En amont des travaux ⇒ Anticiper les nuisances ⇒ Se coordonner avec les professionnels concernés, sécuriser les chantiers ⇒ Informer Les riverains, les services, les associations, les professionnels du quartier ▪ Pendant les travaux ⇒ Accompagner les difficultés de gestion liées à l'entrée d'un projet en phase travaux : ➤ Suivre l'incidence du chantier sur la vie quotidienne (accès, circulation, bruits, stationnement, surveillance des chantiers, propreté), les effets des installations des chantiers (clôtures, accès, lieux de stockage des matériaux pour les ouvriers) et des interventions des entreprises (installation des chantiers, les relations avec les riverains, les professionnels) ⇒ RDV NPNRU : visite thématique pour tout public ⇒ Projets pédagogiques avec les établissements scolaires et d'enseignement supérieur « Mon quartier se transforme » : ateliers patrimoine, cartographie, archives, bibliothèque, visites de chantier ▪ Après les travaux ⇒ Anticiper les effets des transformations sur les modes de gestion ➤ Clarifier les modalités de reprise en gestion des espaces extérieurs dans le cas de transferts de domanialités et de responsabilités de gestion Pour les logements ▪ Accompagner les locataires aux nouveaux usages dans les logements ⇒ Accompagner les nouveaux locataires sur l'appropriation des logements neufs et du nouvel environnement ➤ Actions de lien social au moment de la livraison des logements neufs pour évaluer le fonctionnement des opérations et réajuster si besoin, Favoriser les liens entre les nouveaux habitants et riverains - Faire découvrir les ressources du quartier - Sensibiliser sur certains sujets pour éviter certaines pratiques (jets par les fenêtres, dépôts sauvages d'encombrants, le nourrissage des pigeons, nuisances sonores, entretien des rez de jardin et des balcons...). Pour les équipements (écoles, centre de santé municipal, pôle animation sociale, pôle culture citoyenneté médiathèque) ▪ Accompagner les acteurs du quartier sur l'appropriation des nouveaux équipements ⇒ Réunions d'informations, visites de chantiers
--	---

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Instances du NPNRU Calendrier des démarrages des travaux de reconstitutions Groupe GUSP : mobilisation/ accompagnement des habitants et des riverains Bailleurs sociaux : mobilisation, collation, prestations pour des animations de lien social (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 6 associations des locataires/axe 7 soutien aux actions vivre ensemble) Utilisation du livret NPNRU : « quartier en chantier, qui fait quoi »
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE No 3	Permettre l'appropriation par tous des espaces extérieurs libérés par les démolitions ou des lieux en attente de projets dans le cadre du NPNRU
QUARTIER :	Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
OBJECTIF :	Investir des terrains qui vont être libérés par des démolitions et des lieux en attente de projet
FICHE ACTION No : 11	Associer les acteurs du quartier en amont de l'aménagement des espaces, développer des projets temporaires sur des terrains libérés et sur les lieux en attente de projet
THEMATIQUE :	Espace à valoriser

PILOTE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la Ville / Aménagement urbain / Développement foncier	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bailleurs : Val de Berry et France Loire Ville : Espaces verts Établissements scolaires et d'enseignement supérieur Associations, structures partenaires du contrat de ville, commerçants	
CONSTATS	- Le temps de la transformation d'un quartier est long : ⇒ Des terrains libérés issus des démolitions vont être disponibles pendant plusieurs années. ⇒ Le projet Cap Nord va s'étaler sur plusieurs années. - Dans cet intervalle, il est proposé de profiter de ces espaces pour initier avec les acteurs du quartier des nouveaux projets et ainsi créer des lieux de rencontre, de découvertes....	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
- Gérer les espaces en attente de projet - Associer les acteurs du quartier à l'aménagement des espaces extérieurs - Mener des expérimentations	- Introduire des usages et une appropriation par les habitants toutes générations confondues - Eviter que ces lieux se dégradent et soient investis de manière exclusive (squats) et négative (zone de dépôts sauvages, nuisances...)	- Animation et appropriation de ces lieux - Site tenu, propre - Nombre et type de projets temporaires développés, partenariat, nombre de personnes fréquentant et profil (jeunes, familles, personnes âgées, personnes seules)
PUBLIC CIBLE	Les acteurs du quartier	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- Recenser les terrains qui vont être libérés par les démolitions, les espaces en attente de projet en fonction de la chronologie des interventions programmées ⇒ Sécuriser les terrains en veillant à ne pas créer des entrées sur les espaces verts après l'abattage des immeubles et créer des obstacles pour éviter le stationnement de voitures ⇒ Maintenir l'entretien sur ces espaces ⇒ Observer les usages et réfléchir avec les acteurs du quartier à ce qui pourrait être envisagé en terme de projet temporaire ➤ Sur cap Nord ➤ Sur les terrains qui vont être libérés <i>Veiller à la surface des terrains, l'accessibilité, la lisibilité, le caractère temporaire des propositions, l'adéquation avec les besoins des habitants et en fonction des lieux, réfléchir à des projets en tenant compte de leur histoire, leurs usages, l'environnement</i>	

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Recensement des lieux Visites de sites ayant expérimenté des projets temporaires et l'aménagement d'espaces avec des acteurs du quartier Investissement et fonctionnement pour les projets temporaires Bailleurs sociaux (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 6 associations des locataires/axe 7 soutien aux actions vivre ensemble) Utilisation du livret NPNRU : « quartier en chantier, qui fait quoi »
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites pour les actions

• **SECTEUR VAL D'AURON**

AXE No 1	Requalifier, aménager, animer les cœurs d'îlots, les espaces extérieurs proches des immeubles et permettre l'appropriation par tous
QUARTIER	Val d'Auron
OBJECTIF :	Poursuivre une intervention renforcée en matière de propreté des espaces extérieurs et rappeler les circuits de tri
FICHE ACTION No : 1	Limitier les dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères, rappeler les consignes de tri et les circuits de revalorisation
THEMATIQUE :	Déchets, encombrants

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la Ville et Environnement et développement durable Bailleurs sociaux : Val de Berry, France Loire Ville : Propreté urbaine et hygiène, CLSPD	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Ville : Espaces verts, Police Municipale Associations partenaires du contrat de ville Les structures locales	
CONSTATS	▪ <u>Dépôts sauvages</u> d'encombrants et d'ordures ménagères autour des bacs roulants, des points d'apports volontaires, sur les espaces verts, la voirie, les parties communes des résidences ▪ <u>Les causes sont multiples</u> : La difficulté de se rendre en déchetterie (habitants qui ne sont pas motorisés...) La confusion sur la responsabilité d'évacuation des encombrants, cela est devenu un service or cela relève de l'habitant de les évacuer Les dépôts par des personnes ne résidant sur les lieux concernés ▪ <u>Les conséquences sont</u> : La mal propreté (déchets qui volent sur les espaces verts, voirie) La non levée des colonnes par le collecteur s'il y a une accumulation de déchets sur la plateforme Le coût financier pour évacuer et le temps passé par les entreprises mandatées par les bailleurs sociaux et les services de la propreté urbaine et des espaces verts au détriment d'autres actions Les relations de voisinage et de vivre ensemble se tendent du fait que cohabitent des personnes qui ne respectent pas les lieux et des locataires qui n'acceptent plus cela L'image du quartier impactée	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Réaliser un diagnostic sur les sites où il y a des dépôts récurrents ▪ Organiser des actions de sensibilisation ▪ Rappeler la législation et la faire appliquer	▪ Diminuer le volume de dépôts sauvages ▪ Améliorer le lieu de vie et l'attractivité du quartier	Evolution du volume d'enlèvement de dépôts sauvages, le coût et part revalorisée en D3E, eco mobilier, recyclerie Nombre et type d'actions de sensibilisation mises en place, localisation, partenaires, nombre de participants et profil (jeunes, personnes âgées, familles, personnes seules) Nombre et type d'actions préventives mises en place, nombre, profil des bénéficiaires (Ecoles, classes...), idées proposées Nombre et type d'outils de communication créés et apports Nombre de rappel de la loi

PUBLIC CIBLE	Locataires, les agents de proximité des bailleurs sociaux (gardiens, prestataires), les résidents hors du quartier
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	▪ Réaliser un Diagnostic : ⇒ Sur les résidences avec des espaces de stockage et de collecte de déchets dans les parties communes ➤ Remettre à plat la dotation de bacs d'ordures ménagères et d'emballages ➤ Etudier la qualité du tri ➤ Repérer le type de déchet abandonné - Remettre en état les locaux poubelles (peinture, signalétique, rappel par affichage des gestes du tri) - Etudier la faisabilité et la pertinence de déployer de nouveaux dispositifs de gestion des déchets (colonnes enterrées, externalisation des bacs... ⇒ Sur les résidences avec des espaces de stockage situés à l'extérieur ➤ Se rendre sur place pour voir ce qui pose problème : la qualité du tri, la dotation de bacs d'ordures ménagères et emballage (pour les abris), le type de déchet abandonné et pourquoi, l'accès et la signalétique... ▪ Sensibiliser (en porte à porte, lors de visites de courtoisie, pieds d'immeuble) : ⇒ Aux gestes du tri ⇒ Sur le fonctionnement déchets ⇒ A la responsabilité concernant l'évacuation des déchets ▪ Communiquer sur ⇒ les lieux de dépôts d'encombrants, astuces de revalorisation ⇒ les outils (memo tri, stop pub) <i>Dans le cas où les dépôts perdurent sur la voie publique</i> ⇒ 1^{ère} étape : porte à porte pour comprendre ⇒ 2nd étape : affichage dans les halls sur le rappel à loi par rapport aux dépôts ⇒ 3^{ème} étape : La Police municipale peut être contactée pour constater le dépôt et tenter d'identifier l'auteur. ➤ Si un élément <u>prouve de manière irréfutable l'identité</u> de l'auteur ou si ce dernier reconnaît l'infraction ou encore s'il est pris sur le fait ➤ Soit l'auteur procède au retrait immédiat de ses déchets (il sera sensibilisé et averti des risques encourus en cas de récidive). <i>Si les agents de Police Municipale le jugent nécessaire ils peuvent procéder à la verbalisation.</i> ➤ Soit il refuse et une procédure de verbalisation sera engagée. ➤ Les déchets seront ramassés par le service propreté urbaine et facturés. ➤ L'abandon de déchets transportés à l'aide de véhicule est puni plus sévèrement d'une contravention pouvant aller jusqu'à 1500 euros, et confiscation éventuelle du dit véhicule. ➤ Dans le cas d'un dépôt important et / ou récurrent <u>sans identification possible</u>, un rapport de constatation peut être rédigé par les agents de la Police Municipale avec une prise de clichés photographiques avant l'intervention des services techniques. <i>Dans le cas où les dépôts sont dans les parties communes des résidences (voir les modalités avec les bailleurs)</i> ▪ Organiser des actions préventives et participatives dans les écoles, collèges/lycées, établissements publics, privés (commerces) : - Sur le tri et la prévention des déchets - Sur l'amélioration du cadre de vie : diagnostic en marchant avec les enfants, rencontre de professionnels, projets avec les enfants ▪ Créer de nouveaux outils : affiches/flyers, jeux...

	Accompagner les locataires lors de la mise en place du compostage des déchets alimentaires (<i>ex : relayer les informations et les outils qui seront établies par la collectivité par courrier, affichage, pieds d'immeubles...</i>) <i>Choix des lieux effectués par les bailleurs sociaux et lors des diagnostics en marchant</i>
COMMUNICATION	Bourges Plus : Appui des partenaires de la Gusp Mise à disposition de mémo tri, stop pub, bio seau, affiches, aide à la création de nouveaux outils <i>Service Environnement et développement durable</i> Financement d'actions spécifiques <i>Service Politique de la Ville</i> Bailleurs : évacuation des dépôts-picking (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 4 gestion des encombrants renforcement ramassage papiers et détritux/ axe 6 associations des locataires) Ville CLSPD : Réalisation de supports de prévention sur les incivilités, mise à disposition du jeu récrévention, relai du guide du civisme et campagne d'affichage

AXE NO 1	Requalifier, aménager, animer les cœurs d'îlots, les espaces extérieurs proches des immeubles et permettre l'appropriation par tous
QUARTIER	Val d'Auron
OBJECTIF :	Maintenir en état les espaces publics et les parties communes
FICHE ACTION NO 2	Mieux cohabiter avec les animaux
THEMATIQUE :	Animaux

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bourges + : Service Politique de la Ville Bailleurs : Val de Berry et France Loire	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Ville : Propreté urbaine Hygiène et environnement, Espaces verts, Police municipale, CLSPD	
CONSTATS	▪ Problème de propreté liés à la présence de : Excréments des chiens non ramassés par les propriétaires, odeurs d'urines de chats réputés sans maître près des résidences sociales occasionnant une gêne pour les locataires, punaises dans les logements	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Communiquer sur les dispositifs mis en place pour les chiens ▪ Limiter les maladies chez les chats réputés sans maître ▪ Eradiquer les infestations de punaises de lits	▪ Baisse notable	Contrôle Hygiène (<i>cartographie</i>) : en hausse ou diminution ▪ Nombre et type d'actions mises en place, localisation, partenariat
PUBLIC CIBLE	Les locataires, les agents de proximité des bailleurs sociaux (gardiens, prestataires), les personnes extérieures au quartier	
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE		
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Chiens : ⇒ Rappeler les lieux de toutounet, les structures pour récupérer des sacs poubelles (Mairie annexe...), les localisations des cani parc Chats réputés sans maître ⇒ Voir avec les nourriciers si les chats sont vaccinés, stérilisés, les orienter vers la police municipale, la SPA ou les associations de protection des animaux ▪ Punaises : ⇒ Sensibiliser sur comment reconnaître, les éviter et qui interpeller et indiquer que ce n'est pas lié à un problème d'hygiène (réunions, affiches, flyers, journaux) ⇒ Poursuivre l'intervention dans les logements Choix des résidences effectués par les bailleurs sociaux et dans le cadre des diagnostics en marchant	

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Bourges Plus : Appui des partenaires de la Gusp Associations partenaires du contrat de ville Astuces/ateliers anti – gaspillage (ex : recettes avec du pain) Ville : réalisation des plaquettes (Pigeons, blattes, punaises...), dispositif pour éloigner les pigeons, campagne d’affichage de sensibilisation, réalisation d’article de sensibilisation dans les Nouvelles de Bourges, Ville CLSPD : Guide du civisme Bailleur : dispositif pour éloigner les pigeons, porte à porte, sensibilisation diffusion des supports (actions valorisables par l’abattement TFPB axe 6 associations des locataires)
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites pour les actions

AXE NO 1	Requalifier, aménager, animer les cœurs d'îlots, les espaces extérieurs proches des immeubles et permettre l'appropriation par tous
QUARTIER	Val d'Auron
OBJECTIF :	Clarifier les responsabilités de gestion sur les espaces extérieurs et attenants aux immeubles
FICHE ACTION NO 3	Clarifier les domanialités et l'organisation des interventions entre les acteurs
THEMATIQUE :	Espaces extérieurs

PILOTE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la Ville, I-geo	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bailleurs : Val de Berry et France Loire Ville : Espaces verts, Patrimoine arboré B+/Ville : Développement Foncier, Aménagement urbain	
CONSTATS	- La configuration de certains espaces extérieurs attenants aux immeubles ne permet pas toujours d'identifier s'il s'agit d'un espace public ou privé. Il n'y a pas toujours de délimitation visuelle ou physique. - Ce qui crée des confusions : qui est le propriétaire et qui doit entretenir ? - La propriété des espaces extérieurs est répertoriée par le système d'information géolocalisée (SIG) de Bourges Plus.	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
Mettre à plat les domanialités, les responsabilités de gestion et le type d'intervention	Optimisation des interventions dans la gestion au quotidien	Clarification des domanialités et des responsabilités sur les lieux repérés
PUBLIC CIBLE	Pour la formation SIG : Les bailleurs	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- Mettre à disposition des bailleurs 1 outil sur le SIG pour clarifier les domanialités Accès suivants : numéro de parcelle, adresse, la commune, la surface géométrique, la contenance, bâtie, urbaine. ⇒ Organisation d'une formation par le SIG pour la prise en main de l'outil Lieu : DUNSI - Identifier sur sites avec un plan : ⇒ les zones où la délimitation privée/publique n'est pas évidente ⇒ le type d'intervention effectuée (nature, fréquence...) - Etudier : ⇒ S'il y a besoin de se coordonner ou d'optimiser les interventions ⇒ de possibles rétrocessions à effectuer ⇒ Soumettre aux élus et aux bailleurs les changements à opérer ⇒ Mettre à jour et formaliser au service SIG ⇒ Sensibiliser les locataires sur les modalités d'entretien des espaces verts et arborés de la Ville (O phyto, préservation de la biodiversité...), l'apport de la nature en ville et indiquer ce qui appartient et relève du bailleur ou de la collectivité en terme de gestion Choix des lieux effectués par les bailleurs sociaux et lors des diagnostics en marchant	
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Service Igeo - DUNSI : création de l'outil et formation pour la prise en main Bourges Plus/ Ville /bailleurs sociaux : visites sur site, travail sur plan, sensibilisation	
COMMUNICATION	Information/sensibilisation sur l'organisation et de l'entretien O phyto, préservation biodiversité, apport de la nature en ville (espaces verts, patrimoine arboré....)	

AXE No 1	Requalifier, aménager, animer les cœurs d'îlots, les espaces extérieurs proches des immeubles et permettre l'appropriation par tous
QUARTIER	Val d'Auron
OBJECTIF :	Clarifier les responsabilités de gestion sur les espaces extérieurs et attenants aux immeubles
FICHE ACTION No 4	Accompagner les habitants sur l'entretien des balcons et des rez de jardin
THEMATIQUE :	Espaces extérieurs

PILOTE DU PROJET	Bailleurs : Val de Berry et France Loire	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bourges Plus : Services politique de la Ville Associations de conseils de jardinages, troc de plantes, fabrication de jardinières avec des palettes...) Associations partenaires du contrat de ville	
CONSTATS	Au niveau des résidences d'habitat social : ▪ Rez de jardin et balcons encombrés, grillages et brises vues dégradés jouant sur l'attractivité de la résidence ▪ Jardins non investis : espace parfois trop petit pour jardiner et stocker du matériel, terre de remblai donc difficilement cultivable, des habitants n'ont pas d'outils de jardinage	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
▪ Rencontrer les locataires pour comprendre ce qui freine l'appropriation des rez de jardin et des balcons ▪ Accompagner le locataire sur l'entretien d'un rez de jardin et d'un balcon ▪ Etudier les possibilités pour améliorer la qualité des brises vues	▪ Permettre l'appropriation de ces espaces ▪ Redonner une image positive et attractive	▪ Par résidence : ⇒ Type de freins identifiés, réglés ou non réglés ⇒ Visuel : fleurissement, entretenu, propre ⇒ Baisse de courriers de rappel
PUBLIC CIBLE	Les locataires	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	▪ <u>Dans premier temps :</u> ⇒ Rencontrer les locataires pour comprendre ce qui freine l'appropriation de leur rez de jardin et le désencombrement des balcons ⇒ Expliquer dès l'entrée du bail les responsabilités en terme d'entretien des rez de jardin et des balcons et donner des astuces pour l'entretien ⇒ Accompagner le « être chez soi » sur le choix des brises vues : « ne pas être visible de l'extérieur » pour préserver une certaine intimité et en même temps veiller à l'esthétique ▪ <u>Dans un second temps :</u> ⇒ Proposer des ateliers « trucs et astuces » pour entretenir et embellir un rez jardin, un balcon, jardiner, fabriquer des jardinières ⇒ Voir dans quelle mesure du matériel de jardinage pourrait être mis à disposition ⇒ Organiser un concours des rez de jardin voire de balcons fleuris	

	Choix des résidences effectués par les bailleurs sociaux et dans le cadre des diagnostics en marchand
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Bourges Plus : Appui des partenaires de la Gusp Bailleur : (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 6 végétalisations du quartier-renforcement de la biodiversité/8 petits travaux d'amélioration du cadre de vie)
COMMUNICATION	Réalisation d'une plaquette : « Trucs et astuces pour entretenir et embellir les rez de jardin et les balcons » Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE No 1	Requalifier, aménager, animer les cœurs d'îlots, les espaces extérieurs proches des immeubles et permettre l'appropriation par tous
QUARTIER	Val d'Auron
OBJECTIF :	Veiller à améliorer les conditions de stationnement et de circulation
FICHE ACTION No : 5	Optimiser l'offre de stationnement et de circulation existante
THEMATIQUE :	Mobilités, stationnements, circulations

PILOTE DU PROJET	Bourges Plus Service Politique de la Ville / Ville : CLSPD	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Bailleurs : Val de Berry et France Loire Ville : Espace public urbain, police municipale	
CONSTATS	- Présence d'épaves de voitures sur des parkings publics et privés qui prennent des places de stationnement jouant sur l'image de la résidence - Conflits d'usages : - Circulation des 2 roues sur les voies cyclables et piétonnes, - Vitesse excessive des 2 roues et des voitures sur les lignes droites créant un sentiment d'insécurité notamment pour les familles - Parkings souterrains : analyser la sous-utilisation (est-ce lié à un manque d'éclairage, de signalétique, de réfection, au tarif, besoin de création de box ?) car les espaces verts se trouvent utilisés pour le parking, créant des nuisances (conflits d'usage, dégradations, ...)	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
- Clarifier les modalités d'enlèvement des épaves - Faire respecter le partage des voies Optimiser le fonctionnement de l'offre de stationnement existante	- Libération des places - Respect du code de la route - Reconquête du stationnement en sous-sol	- Diminution du nombre d'épaves d'une année à l'autre - Appropriation de la procédure d'enlèvement par les habitants et les professionnels - Nombre et type d'actions mises en place pour faire respecter le code de la route - Baisse de la vitesse sur les lignes droites et Amélioration au niveau du partage des voies - Retours sur l'analyse de la sous-utilisation et les actions proposées, évolution du nombre de places prises dans le parking souterrain
PUBLIC CIBLE	Les habitants, les professionnels	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- Clarifier les modalités d'enlèvement des épaves : <i>Après des professionnels :</i> Organiser des visites pour vérifier que toutes les épaves ont été identifiées, déterminer si elles se trouvent sur la voie privée ou publique, si l'enlèvement est en cours par le propriétaire. <i>Après des habitants :</i> Expliquer la procédure aux habitants (relais, guide proximité du CLSPD de Bourges) - Effectuer des points de contrôle - Etudier si des aménagements et des actions de sensibilisation sont à prévoir pour limiter la vitesse et la circulation des 2 roues sur les voies non dédiées - Analyser la sous-utilisation des parkings souterrains et étudier les actions pour y remédier Choix des résidences avec des parking-souterrains effectués par les bailleurs sociaux et lors des diagnostics en marchant	

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Bourges Plus : appui Groupe GUSP Ville : Police municipale, Espace public urbain Appui des partenaires de la Gusp/CLSPD Bailleurs sociaux : Val de Berry, France Loire (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 8 petits travaux d'amélioration)
COMMUNICATION	Réalisation d'une campagne d'information Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites, journaux pour les actions

AXE NO 1	Requalifier, aménager, animer les cœurs d'îlots, les espaces extérieurs proches des immeubles et permettre l'appropriation par tous
QUARTIER	Val d'Auron
OBJECTIF :	Permettre une appropriation par tous des espaces publics et extérieurs proches des bâtiments
FICHE ACTION NO : 6	Contribuer au lien social en organisant des rencontres sur les micro-quartiers
THEMATIQUE :	Vie de quartier

CO -PILOTAGE en 2 groupes suivant les secteurs et les sujets	CCAS : Centre social Val d'Auron Associations partenaires du contrat de ville Bailleurs : Val de Berry et France Loire	Bourges + : Service Politique de la Ville Bailleurs : Val de Berry et France Loire
'ACTEURS/ PARTENAIRES	Associations partenaires du contrat de ville Bourges + : Environnement et développement durable Ville de Bourges : Jeunesse, CLSPD, Mobilier urbain, Pôle citoyenneté et démocratie directe Ecoles élémentaires	
CONSTATS	Les espaces aux abords des immeubles d'habitat social ont du potentiel et sont propices pour y organiser des temps de convivialité, de rencontre entre voisins, professionnels, Mais certains espaces font l'objet d'usages déviés.	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS
- Avec les habitants (enfants, jeunes, adultes, seniors) : ⇒ Aménager et embellir les espaces ⇒ Animer ces espaces	- Animation du quartier - Meilleure connaissance des uns et des autres (professionnels/habitants)	- Par lieu (abords des résidences d'habitat social) ⇒ Embellissement ⇒ Site propre ⇒ Appropriation par l'ensemble des habitants toute génération confondue ⇒ Nombre et type d'actions mises en place type de partenariat ⇒ Nombre de participants, nature de la participation ⇒ Réduction de déchets sur les espaces extérieurs et des dégradations
PUBLIC CIBLE	Les habitants, Les professionnels	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Associer les habitants dans les aménagements, la valorisation et l'animation des espaces : - Apporter des améliorations techniques à ces espaces en lien avec les attentes des habitants - Mobiliser les chantiers jeunes - Mettre en place des actions sur le respect et la valorisation du cadre de vie - Organiser des moments festifs pour animer le quartier et valoriser les savoir-faire des habitants à plusieurs moments de l'année <i>Choix des résidences effectués lors des diagnostics en marchant</i>	

MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Appui du Groupe GUSP Financement appel à projet PDV Bailleurs sociaux (actions valorisables par l'abattement TFPB axe 6 associations des locataires/axe 7 soutien aux actions vivre ensemble) Collation Stand (barnum, tables, chaises) Prestations (jeux, actions culturelles...)
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites pour les actions

AXE NO 1	Requalifier, aménager, animer les cœurs d'îlots, les espaces extérieurs proches des immeubles et permettre l'appropriation par tous
QUARTIER – QPV	Val d'Auron
OBJECTIF :	Permettre une appropriation par tous des espaces extérieurs
FICHE ACTION NO : 7	Valoriser les espaces naturels du quartier
THEMATIQUE :	Espace à valoriser

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bourges Plus : Service politique de la Ville, Environnement et développement durable Ville : Espaces verts	
ACTEURS/ PARTENAIRES	Ville : Musées et patrimoine historique, Jeunesse, CLSPD, pôle citoyenneté et démocratie directe CCAS : Centre social Associations partenaires du contrat de Ville Bailleurs sociaux : Val de Berry, France Loire Etablissements scolaires	
CONSTATS	Quartier très vert, avec de forts atouts car arboré, entouré de plusieurs espaces de nature, d'un jardin (Lazenay) et d'un Lac	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
Mettre en valeur le patrimoine naturel du quartier	- Découverte du patrimoine naturel du quartier - Valorisation du quartier	- Appropriation des espaces de nature par lieu - Nombre et type d'actions de valorisation mises en place, nombre et type de partenaires impliqués par lieu - Nombre de participants , profil (familles, jeunes, personnes âgées, personnes seules...) par lieu
PUBLIC CIBLE	Les habitants, les professionnels	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	Associer les habitants sur la valorisation du patrimoine naturel du quartier : ⇒ Elaboration de balade, de parcours –jeux et d'événements culturels/artistiques en lien avec la faune, la flore, la préservation de l'environnement (sur le même exemple réalisé : « parcours Art, nature et patrimoine ») <i>Choix des lieux effectués lors des diagnostics en marchant</i>	
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Appui groupe GUSP sur le type de projet qui pourrait être mis en place	
COMMUNICATION	Flyer, affiches, invitation, porte à porte, diffusion réseaux, sites pour les actions	

AXE NO 2	Faciliter les déplacements inter-quartier à pied et à vélo à travers les chemins
QUARTIER	Val d'Auron (périmètre quartier prioritaire)
OBJECTIF :	Contribuer à l'amélioration du réseau viaire
FICHE ACTION NO : 8	Répertorier et aménager les chemins
THEMATIQUE :	Espace à valoriser

CO-PILOTAGE DU PROJET	Bourges Plus : Politique de la Ville, i-geo, Mobilités, Environnement et développement durable Ville : Espaces verts / Aménagement urbain et développement foncier	
ACTEURS/ PARTENAIRES	CCAS : Centre social Ville : Espace Public urbain, Mobilier urbain, Pôle citoyenneté et démocratie directe Associations partenaires du contrat de ville Etablissements scolaires	
CONSTATS	- Il y a beaucoup de chemins de qualité (arborés, espaces de verdure....) dans l'ensemble du quartier prioritaire. Ils sont utilisés par les habitants dans leur déplacement quotidien (pour prendre le bus...) et pour se balader. - Sur certains chemins, il est difficile parfois de se repérer, certains ne sont pas connus et d'autres ne sont pas toujours praticables pour les personnes avec des poussettes, en vélo. - Mais un certain nombre de chemins sont privés, ce qui rend difficile l'action publique sur ces parcelles.	
OBJECTIFS OPERATIONNELS	RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SUIVI
Valoriser les chemins pour permettre une meilleure liaison entre les quartiers	- Valorisation des chemins - Utilisation des chemins - Liaison facilitée entre les quartiers et pour les déplacements quotidiens (notamment prendre le bus) et se balader - Rationalisation de la localisation des arrêts de bus et meilleure accessibilité au réseau	Appropriation des chemins par tous
PUBLIC CIBLE	Les habitants	
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	- Répertorier les différents chemins, leur état, identifier les propriétaires (privé/public) et étudier ce qui pourrait être envisagé pour les valoriser - Aménager les chemins : donner des noms aux chemins ou les baliser, les aménager pour faciliter l'accès en poussette, en vélo, installer des bancs pour faire une pause	
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	Recensement des différents chemins : proposer à un étudiant dans le cadre d'un stage d'étude de faire l'état des lieux en associant un groupe d'habitants Etude de faisabilité technique et financière pour aménager les chemins	
COMMUNICATION	Appel à volontaires	

2-Outils

■ **TABEAU DE BORD DIAGNOSTIC EN MARCHANT UTILISÉ ANNUELLEMENT**

Date: Mars 7 2022

Observations générales : N° : ...

1. **Introduction**

Numero da rue

Rue, Sente a_xic-ps

Numéro de parcelle :

Quartier : St. Georges Nord

NPRU 04

Supplies and Materials:

Canal d'entrée : Diagnostique marchand GUS®

Entité de signalement

Contact de l'entité

Displacement averaging is applied

Catégorie : Espace extérieur à valoir sur

Sous-catégorie : Post r²

Sujet analyse (dysfonctionnement, atout). Espace vert non est pas es -

Analyse des causes multiples

Analyse des causes, si multiples : Usages et conception

Détails : - y a pas d'aménagement soc² que

Figure 1

Actions à mener : Prévention

Numéro de fiche action (convention GUSP) : Axe 1 action 2

Détails de l'action : Organiser ces actions de en socia

Porteur de l'action : Multioes

Précisions (à autres porteurs) :

2000

Etat d'avancement : 5 grade

Acteur de la résolution

Date de résolution :

Archivage

■ **COMPTE RENDU** RÉALISÉ EN LIEN AVEC L'OBSERVATOIRE URBAIN

[illegible]

3- Les acteurs et partenaires de la GUSP

PARTENAIRES	FONCTION
Services de l'Etat	DDT DDETSPP Délégué du Préfet à la politique de la Ville
Habitants, associations	Conseils Citoyens Conseils de concertation locative des bailleurs
Bailleur Val de Berry	Directrice de proximité Responsables d'agences Nord et Sud Gardiens
Bailleur France Loire	Directeur de proximité Responsables d'agences Nord et Sud Pôle tranquillité résidentielle et lien social Gardiens
Ville	<u>DGA cadre de vie, environnement, cadre de vie transition écologique :</u> Direction Espaces verts Propreté urbaine et hygiène Direction Espace public urbain (mutualisé) <u>Direction générale des services :</u> CLSPD, Direction Sécurité et proximité <u>DGA solidarité, citoyenneté, proximité :</u> Pôle citoyenneté et démocratie Directe Direction Atelier municipal et Parc Auto -Mobilier urbain <u>DGA développement éducatif, culturel, sportif, transition numérique :</u> Direction Développement éducatif et culturel Jeunesse, Musées et Patrimoine Historique, Sports et vie associative, Bibliothèque Archives Municipales et communautaires
Bourges Plus	<u>DGA Dynamiques territoriales, attractivité, développement :</u> Direction Aménagement, Développement foncier et Politique de la Ville Observatoire urbain Direction Habitat et urbanisme durables <u>DGA cadre de vie, environnement, cadre de vie transition écologique :</u> Direction des Mobilités Direction Environnement et développement durable <u>DGA développement éducatif, culturel, sportif, transition numérique</u> DUNSI -Igeo
CCAS	Centre social Ghada Hatem-Gantzer Centre social Rosa Parks
Associations	Partenaires du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »